

**SECRETARY-GENERAL'S PEACEBUILDING FUND  
MODELE DE DOCUMENT DE PROJET**



United Nations  
Peacebuilding

**DOCUMENT DE PROJET PBF**

Longueur : Max. 12 pages (plus page de couverture et annexes)

<b>Pays :</b> Côte d'Ivoire	
<b>TITRE DU PROJET :</b> Appui à la consolidation du désarmement communautaire, de la réintégration des ex-combattants et de la RSS en Côte d'Ivoire	
<b>NUMERO Projet / MPTF Gateway :</b> 00108201	
<b>Modalité de financement</b> <b>PBF:</b> <input checked="" type="checkbox"/> IRF <input type="checkbox"/> PRF	<b>Si le financement passe par un Fonds Fiduciaire ("Trust fund"):</b> <input type="checkbox"/> Fonds fiduciaire pays <input type="checkbox"/> Fonds fiduciaire régional <b>Nom du fonds fiduciaire:</b>
<b>Liste de toutes les agences récipiendaires des fonds PBF (en commençant par l'agence chef de file), avec le type d'organisation (ONU, ONG etc.):</b> - Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)	
<b>Liste d'autres partenaires de mise en œuvre (gouvernementaux ou non-gouvernementaux):</b>	
<b>Institutions Nationales :</b> - Ministère d'État, Ministère de la Défense ; - Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité, - Ministère du Plan et du Développement, - Ministère de la Solidarité de la Cohésion Sociale et de la Lutte Contre la Pauvreté ; - Ministère de l'agriculture et du développement rural ; - Secrétariat du Conseil National de Sécurité (S-CNS); - ComNat-ALPC; - Commission défense de l'Assemblée Nationale ; - Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDHCD);	
<b>Organisations internationales et Organisations de la Société Civile (OSC)</b> - Organisations de la Société Civile (OSC).	
<b>Date estimative de début du projet<sup>1</sup>:</b> 01 Novembre 2017	
<b>Durée du projet en mois :</b> <sup>2</sup> 36 mois (30 Octobre 2020)	
<b>Zones géographiques de mise en œuvre du projet :</b> Couverture nationale avec des interventions ciblées dans les zones encore sensibles du Centre (Bouaké), du Nord (Korhogo) l'Ouest (Man, Duékoué) et d'Abidjan et celles abritant des centres de secours d'Urgence : Dabou, Bassam, Soubré, Guiglo et Séguéla.	
<b>Est-ce que le projet fait part d'une des fenêtres prioritaires spécifiques du PBF:</b> <input type="checkbox"/> Initiative de promotion du genre <input type="checkbox"/> Initiative de promotion de la jeunesse <input checked="" type="checkbox"/> Transition entre différentes configurations de l'ONU (e.g. sortie de la mission de maintien de la paix) <input type="checkbox"/> Projet transfrontalier ou régional	

<sup>1</sup> Note: actual commencement date will be the date of first funds transfer.

<sup>2</sup> Maximum project duration for IRF projects is 18 months, for PRF projects – 36 months.

**Budget total du projet PBF\* (par agence récipiendaire) :****PNUD****Budget initial PNUD \$1,500,000****Budget additionnel PNUD : \$750,000****Budget total PNUD: \$2,250,000****Total PBF : 2,250,000 SUS***\*Le budget total approuvé et le transfert de la deuxième tranche, ou toute tranche subséquente sont conditionnelles, et sujettes à l'approbation de PBSO, et à la disponibilité des fonds dans le compte de PBF***Toute autre source de financement existant pour le projet (montant et source) :****Apport gouvernemental : 2, 500,000 SUS (Appuis aux formations des ex-combattants, à l'organisation des Dialogues Socio-Sécuritaire et au renforcement des capacités des Comités Civilo-Militaires)****Autre : 2, 000,000 SUS (A mobiliser)****Budget total du projet : 6,750,000.00 SUS**

<b>PBF 1ère tranche: (70% du montant initial)</b>	<b>PBF 2ème tranche*: (70% du financement additionnel)</b>	<b>PBF 3ème tranche*: (30% de chaque montant (initial+ additionnel)</b>
PNUD: \$ 1,050,000.00	PNUD: \$ 525,000.00	PNUD: \$ 675,000.00

**Deux-trois phrases avec une brève description du projet et une explication succincte de la façon dont le projet est rapide, catalytique et tolérant au risque / innovant :**

La présente initiative du PNUD s'inscrit dans le cadre global du Programme d'Appui à la Consolidation de la Paix (PACoP) de l'équipe Pays des Nations Unies dans sa composante relative à la consolidation des acquis de la sécurité et dans la dynamique du retrait définitif de l'ONUCI en Côte d'Ivoire. Le projet vise à prévenir la violence armée et à renforcer la confiance entre les populations et les forces de défense et de sécurité, à travers la réintégration socioéconomique durable des ex-combattants, le dialogue socio sécuritaire et la promotion du contrôle démocratique. Sa mise en œuvre permettra le renforcement du rôle des institutions nationales en charge du post-DDR, du désarmement communautaire et de la coordination des actions de gouvernance sécuritaire, et de la participation citoyenne. Cette initiative devra également contribuer de façon catalytique, à la mobilisation des ressources de la contrepartie nationale et bien d'autres partenaires (UE, BAD, Japon), engagés dans la problématique de consolidation des acquis de la sécurité.

**Résumez le processus de consultation dans le pays et le processus d'endossement préalable à la soumission à PBSO, y compris à travers la revue / consultation du Comité de pilotage PBF s'il existe.**

La formulation du projet a fait l'objet d'une large consultation avec les institutions nationales en charge des questions de DDR, de la RSS, des ALPC, des Droits de l'Homme et de la Cohésion sociale, notamment le Secrétariat du Conseil National de Sécurité (S-CNS), la Commission Nationale de Lutte contre la prolifération et la circulation illicite des armes légères et de petit calibre (ComNat-ALPC), la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH-CI), le Ministère de la Solidarité de la Cohésion Sociale et de la Lutte Contre la Pauvreté (MSCSLCP) ainsi que les Organisations de la Société Civile nationale engagées dans le processus de consolidation de la paix. Toutes ces institutions ont apporté leurs contributions à la définition des deux axes stratégiques, des résultats attendus, ainsi que des activités à mener dans le cadre du projet, en lien avec l'évolution actuelle du contexte socio-sécuritaire de la Côte d'Ivoire.

**Marqueur genre du projet<sup>3</sup> : 2**

**Spécifiez le pourcentage et le montant du budget total du projet alloués aux activités qui ont un lieu direct avec l'égalité entre les sexes / renforcement des capacités des femmes :**

La stratégie genre du projet consistera à évaluer l'impact sur les femmes et sur les hommes des activités du projet destinées à répondre à leurs besoins en matière de sécurité et de Droits Humains. Elle cherchera également à promouvoir l'implication et la participation égale des hommes et des femmes dans le désarmement communautaire, la réintégration des ex-combattants, le dialogue socio-sécuritaire et le contrôle démocratique du secteur de la sécurité, la promotion des droits humains. La mise en œuvre de cette stratégie permettra de renforcer la contribution des femmes dans les activités de renforcement de la confiance sociale et de la sécurité pour la consolidation de la paix. Environ 40% du budget du projet sera consacré aux activités de promotion de l'égalité entre les sexes.

**Marqueur risque du projet<sup>4</sup> : 2**

Les questions post-DDR en situation post conflit restent très sensibles et parfois complexes puisqu'elles comportent une dimension politique. Ceci confère au projet un risque élevé pour l'attente des résultats.

**Sélectionnez le domaine d'intervention prioritaire (« focus area ») de PBF qui résume le mieux le sujet du projet (choisissez seulement un domaine<sup>5</sup>) : 1.1**

Le cas échéant, le résultat de l'UNDAF auquel le projet contribue :

Le cas échéant, **Objectif de Développement Durable** auquel le projet contribue :

<b>Type de soumission :</b>	<b>S'il s'agit d'une révision de projet, sélectionnez tous les changements qui s'appliquent et fournissez une justification brève en bas :</b>
<b>Nouveau projet</b> <input type="checkbox"/>	<b>Extension de la durée :</b> <input checked="" type="checkbox"/> Durée additionnelle du projet en mois : 18 mois. Ce délai supplémentaire permettra d'initier 10 dialogues socio-sécuritaires, d'accompagner l'élaboration et la mise en œuvre des Plans d'actions des Comités Civilo-Militaires ainsi que la réalisation de 10 dialogues intercommunautaires et les réponses nécessaires aux besoins exprimés par les communautés en conflit. <b>Changement de résultat / sujet :</b> <input type="checkbox"/> <b>Changement de l'allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15% par catégorie de budget :</b> <input type="checkbox"/> <b>Budget PBF additionnel :</b> <input checked="" type="checkbox"/> Budget additionnel par agence bénéficiaire:  PNUD : USD 750,000.00  <b>Justification courte pour la révision :</b> Selon le Secrétariat du Conseil National de Sécurité (S-CNS), compte tenu
<b>Révision de projet</b> <input checked="" type="checkbox"/>	

<sup>3</sup> **Score 3** pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

**Score 2** pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes)

**Score 1** pour les projets qui contribuent d'une certaine manière à l'égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 15% du budget total).

<sup>4</sup> 0 = risque faible pour l'attente des résultats

1 = risque moyen pour l'attente des résultats

2 = risque élevé pour l'attente des résultats

<sup>5</sup> (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique

(2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits

(3.1) Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux

(4.1) Renforcement des capacités nationales de l'État ; (4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/de l'administration locale ;

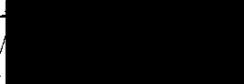
(4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF

des récentes revendications ou vellétés de revendication des ex-combattants, l'activité de renforcement de leurs projets de réintégration socioéconomiques pourrait être interprétée comme une reprise du processus DDR, ce qui risquerait de provoquer d'éventuels remous sociaux dans les localités cibles et même au niveau national. Ainsi, sans changer de cible, le S-CNS propose de consolider l'intégration des ex-combattants intégrés dans la fonction publique à travers le renforcement de leurs capacités matérielles et techniques. En effet, ces ex-combattants réintégréés dans l'administration publique dans le cadre du DDR, de par leur propension à recourir systématiquement à la violence, constituent une menace pour la sécurité et la paix. En témoignent les mutineries de l'année 2017 au cours desquelles, certains ex-combattants, faisant fi de leur nouveau statut d'agents de l'Etat, ont revendiqué aux côtés de leurs pairs non encore intégrés. Pour ce faire, des activités de formation et de sensibilisation sur les questions de Droits Humains, du dialogue sécuritaire, du renforcement de leur intégration avec leurs collègues de corps, de préservation de l'environnement et d'acquisition de matériels adaptés seront réalisées. Concernant la consolidation de leur resocialisation au sein des communautés et localités d'accueil, des activités socioéconomiques de rapprochement communautaire seront développées autours des casernes d'accueil des ex-combattants devenus pompiers civils. En effet, ces activités de resocialisation vont contribuer à faciliter leur acceptation par les communautés dans lesquelles ces ex-combattants ont été affectés dans le cadre de leur nouvelle fonction.

Par ailleurs, conscient que les dialogues socio sécuritaires représentent le cadre privilégié où les FDS et les populations civiles font le diagnostic des sources de leurs désaccords et méfiances et y cherchent les solutions idoines pour renforcer la confiance mutuelle et au vu des résultats des dialogues socio-sécuritaires déjà réalisés, le projet poursuivra ces dialogues socio-sécuritaires dans dix nouvelles localités dans les zones non encore couvertes. Pour consolider les acquis des dialogues socio-sécuritaires, des activités connexes, comme les diagnostics socio sécuritaires, des projets à impact rapide issus des diagnostics socio-sécuritaire, des voyages d'échanges d'expériences, ainsi que le renforcement des capacités sur les nouvelles menaces et la mise en œuvre des plans d'action des CCM seront également appuyées.

Toujours dans la dynamique de prévention et de résolution pacifique, participative et inclusive des conflits intercommunautaires qui perturbent la cohabitation, la paix et la cohésion sociale, le projet appuiera la réalisation de 10 dialogues intercommunautaire dans les localités à forte tension communautaire.

**SIGNATURES DU PROJET :**

<i>(Pour les projets financés par l'IRF)</i>	
<p><b>Entité bénéficiaire de l'ONU</b></p> <p>Nom du Représentant : <u>Luc Grégoire</u></p> <p>Signature </p> <p>Nom de l'Agence : <u>PNUE</u></p> <p>Date et cachet <u>26/11/2018</u></p>	<p><b>Représentant des autorités nationales</b></p> <p>Nom du Représentant du Gouvernement : <u>Niale</u></p> <p>Signature </p> <p>Titre : <u>Ministre du Plan et du Développement</u></p> <p>Date et cachet <u>27/11/2018</u></p> 
<p><b>Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO)</b></p> <p>Nom du Représentant : <u>Oscar Fernandez-TARANCO</u></p> <p>Signature </p> <p>Bureau d'appui à la consolidation de la paix, New York</p> <p>Date et cachet</p>	<p><b>Coordonnateur Résident (CR)</b></p> <p>Nom du Représentant : <u>Madagascar Cissé</u></p> <p>Signature </p> <p>Bureau du CR</p> <p>Date et cachet <u>26/11/2018</u></p> 

## Table des matières :

<b>I. CONTEXTE RELATIF À LA CONSOLIDATION DE LA PAIX ET JUSTIFICATION DU FINANCEMENT PAR LE FONDS</b>	<b>7</b>
A) CONTEXTE RELATIF À LA CONSOLIDATION DE LA PAIX .....	7
B) ÉTAT DES LIEUX DES ACTIVITÉS RELATIVES À LA CONSOLIDATION DE LA PAIX ACTUELLEMENT EN COURS ET DÉFICITS À COMBLER : .....	9
C) JUSTIFICATION DU FINANCEMENT PAR LE MÉCANISME DE FINANCEMENT DES INTERVENTIONS RAPIDES (IRF) .....	11
<b>II. OBJECTIF DU SOUTIEN DU FONDS ET MISE EN ŒUVRE .....</b>	<b>13</b>
A) RÉSULTATS DU PROJET, THÉORIE DE CHANGEMENT, ACTIVITÉS, CIBLES ET ENCHAÎNEMENT .....	13
B) CAPACITÉ DES ENTITÉS DE L'ONU BÉNÉFICIAIRES ET DES PARTENAIRES D'EXÉCUTION .....	25
<b>III. GESTION ET COORDINATION .....</b>	<b>26</b>
A) GESTION DU PROJET : .....	26
B) GESTION DES RISQUES.....	28
C) SUIVI ET ÉVALUATION .....	29
D) DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES.....	30
<b>ANNEXE A : RÉSUMÉ DE PROJET (À FOURNIR AU BUREAU DU MPTF SOUS FORMAT WORD).....</b>	<b>32</b>
<b>ANNEXE B – CADRE DE RÉSULTATS DU PROJET IRF .....</b>	<b>35</b>

## I. Contexte relatif à la consolidation de la paix et justification du financement par le Fonds

### a) Contexte relatif à la consolidation de la paix

La Côte d'Ivoire se relève résolument de la décennie de conflit militaro-politique qui a ébranlé le tissu social et entamé les gains du pays en matière de développement. Le gouvernement a entrepris avec l'appui des Nations Unies et des autres partenaires des actions pour consolider la paix et la stabilité dans le pays. La situation sécuritaire s'est améliorée, avec un indice de sécurité qui est passé de 3,8 en 2011 à 1,00 en 2018<sup>6</sup>. L'organisation de l'élection présidentielle d'octobre 2015 s'est déroulée dans un climat apaisé. Les élections législatives de décembre 2016, qui ont enregistré la participation de l'opposition, se sont aussi tenues dans un environnement apaisé. Le pays s'est doté en 2016 de nouveaux cadres d'intervention pour piloter les actions de solidarité, de cohésion sociale et d'assistance aux victimes et consolider le processus de réconciliation nationale en cours.

Malgré ces avancées, la Côte d'Ivoire continue de faire face à des défis majeurs qui, s'ils ne sont pas adressés, pourraient avoir un impact sur les acquis en matière de consolidation de la paix ainsi que sur le redressement économique du pays amorcé depuis 2012. Le renforcement de la gouvernance sécuritaire et de la consolidation de la cohésion sociale reste au cœur de cette dynamique.

**Dans le domaine de la Sécurité**, malgré les progrès enregistrés dans la mise en œuvre de la réforme du secteur, les capacités limitées des structures nationales en charge de conduire et de coordonner les interventions de post-DDR, du désarmement communautaire et de la RSS entravent encore le renforcement de la gouvernance sécuritaire. Le renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles des forces de défense et de sécurité, leur permettant d'exercer pleinement leur mission républicaine, constitue également un défi. En outre, les opportunités de formation professionnelle et d'emploi pour les jeunes, y compris les ex-combattants qui n'ont pu intégrer l'armée, sont trop limitées pour favoriser leur insertion socio-économique durable. Il en est de même de l'entrepreneuriat et du développement de la microentreprise qui souffrent d'un manque d'accompagnement technique et financier adéquat. En effet, sur une cible initiale de 74 000, environ 69 472 ex-combattants soit 93,88%, dont 8% de femmes, ont pu bénéficier du DDR. Malgré la réussite de ce processus DDR, les ex-combattants, y compris ceux qui ont été déjà réintégrés dans des activités économiques et dans l'administration publique, ont continué de représenter une menace pour la sécurité et la paix au niveau national. Les derniers mouvements d'humeur des 8 400 militaires des Forces Armées de Côte d'Ivoire de janvier et mai 2017 et les récentes revendications des ex-combattants démobilisés, notamment à Bouaké et dans d'autres localités de l'intérieur du pays, qui ont quasiment paralysé les activités économiques, constituent une illustration parfaite de la fragilité et de la volatilité de la situation sécuritaire dans le pays.

La fragilité est accentuée par le contrôle inadéquat des armes légères et de petit calibre (ALPC) qui continuent de circuler illégalement. Les armes collectées par les institutions nationales (ADDR, ComNat-ALPC et CCSR), estimées à environ 50 000, restent en deçà des 101 300 armes en circulation illicites dénombrées à la fin de la crise postélectorale<sup>7</sup>. La participation des communautés, y compris les jeunes et femmes, aux opérations de collecte d'armes reste insuffisante du fait de la méfiance et des réponses au dépôt des ALPC en deçà des attentes des déposants volontaires.

Par ailleurs, les capacités des institutions de gouvernance, notamment la commission sécurité et défense de l'Assemblée Nationale ainsi que celles des organisations de la société civile, demeurent insuffisantes pour leur permettre d'exercer pleinement leur fonction de contrôle des réformes initiés dans le secteur.

Le rétablissement de la confiance entre les forces de défense et de sécurité et les populations, y compris les femmes et les jeunes, demeure encore un défi. En effet, depuis la normalisation de la

<sup>6</sup> Conseil national de sécurité (CNS), 2017

<sup>7</sup> Small arms survey 2010

situation socio-politique caractérisée par le redéploiement général de l'administration publique et particulièrement des forces de défense et de sécurité après la crise post-électorale sur l'ensemble du territoire, force est de constater une vive tension entre la population civile et les FDS. Les FDS accusent les civiles et particulièrement la jeunesse du non-respect de l'autorité de l'Etat et des règles administratives. Quant aux civiles, ils accusent les FDS d'avoir pris part au conflit armé au détriment de leur rôle de protection à leur égard, d'abus d'autorité, d'intolérance et d'injure à l'égard de la communauté - d'où la crise de confiance entre les deux entités.

Pour répondre à ce défi, depuis 2013, plusieurs actions ont été menées, notamment des dialogues socio sécuritaires dans 23 villes de la Côte-d'Ivoire (Bouaké, Guiglo, Divo, Bouna, Korhogo, Gagnoa...). Ces activités ont aidé à identifier les sources des conflits entre les forces de défense et de sécurité et la population et à faire des recommandations en vue de l'amélioration des relations dans ces localités. Ainsi, des comités Civilo-militaires, ayant pour mission de poursuivre les actions de sensibilisation et de renforcement de la collaboration entre les deux entités, ont été installés, avec des résultats encourageants. Pour preuve, à Séguéla, la franche collaboration entre les FDS et la population civile suite à la participation des FDS et leaders communautaire au dialogue socio-sécuritaire de la localité a permis l'arrestation d'un gang de 5 bandits dont une femme qui sévissait dans la ville. A Divo, l'activité de sensibilisation sur la collaboration entre les FDS et les civils du CCM auprès de 127 jeunes, suivi du nettoyage conjoint (FDS-Civils) du centre de santé de la ville, a permis de freiner la volonté d'un groupe des jeunes qui avait pour objectif d'incendier la gendarmerie d'IRE. A Taï, ce sont 17 conflits entre les agents des FDS et les populations d'une part, et entre les FDS elles-mêmes d'autre part, qui ont été directement résolus par l'intermédiation directe du CCM, ce qui a été salué par le Préfet de Taï qui considère le CCM comme un important outil d'aide à la prévention et à la résolution des conflits dans sa circonscription.

Par ailleurs, l'on constate un regain de violence entre FDS et populations civiles dans les localités où il n'existe pas de CCM. Ce fut, par exemple, le cas des derniers affrontements entre FDS et populations civiles à M'bahiakro, Katiola et Bloléquin. Les élections locales risquent d'aggraver les tensions. En effet, lors du processus électoral, les actions de sécurisations menées par les FDS sont souvent mal comprises et interprétées par les communautés qui mettent en doute leur impartialité. Cette situation est à l'origine de nombreux affrontements entre les FDS et certains groupes de populations civiles. Au regard des enjeux des élections locales de 2018, de la présidentielle de 2020 et de la recrudescence des violences entre les FDS et les civils dans les zones non encore couvertes par les dialogues socio-sécuritaires et les actions civilo-militaires des CCM, il est nécessaire d'élargir les zones d'intervention du présent projet afin de contribuer à prévenir les violences intercommunautaires, particulièrement dans un contexte défini par les échéances électorales.

**En matière de solidarité et de cohésion sociale**, des avancées significatives ont été également enregistrées grâce aux dialogues intercommunautaires qui fournissent un cadre d'échanges entre les communautés en conflit dans une localité. Ainsi, lors du dialogue, les communautés font elles-mêmes le diagnostic des sources de leur conflit et proposent des solutions et recommandations idoines. Un comité de suivi est mis en place pour veiller à leur application effective. Ces actions ont permis de faire baisser des tensions communautaires dans les localités où elles ont été initiées. Ainsi, dans les six localités où se sont tenus des dialogues intercommunautaires au cours de l'année 2017, aucun affrontement intercommunautaire n'a été enregistré, une avancée notable par rapport aux deux à trois conflits au cours de l'année enregistrés auparavant. Par exemple, à Ores Krobou, où le chef de terre et le chef de village ne s'adressaient pas la parole depuis plus d'une vingtaine d'années, ils se sont reconciliés et engagés à œuvrer pour la paix au niveau de leur localité ; de plus, la construction et l'équipement du foyer des jeunes identifié comme besoin prioritaire lors du dialogue intercommunautaire a fortement contribué à unifier davantage la jeunesse de cette localité.

En somme, les dialogues intercommunautaires et les dialogues socio-sécuritaires sont deux mécanismes complémentaires de prévention et de résolution pacifique des conflits qui ont permis à des communautés de faire le diagnostic de leur conflit, de trouver elles-mêmes des solutions et de prendre des engagements pour leur règlement et prévention. Dans les zones d'interventions, ces deux

mécanismes offrent l'opportunité aux différents acteurs de résoudre eux-mêmes, de façon participative et inclusive, leurs différends plutôt que se voir confrontés à une solution imposée.

Malgré ces avancées, les moteurs de conflit et des poches de vulnérabilité persistent néanmoins à Abidjan et dans certaines zones du pays, principalement à l'Ouest, au Sud-ouest et Centre-nord, où la cohésion sociale reste encore fragile. Ces tensions sont souvent à l'origine de conflits et de déplacements des populations et représentent une menace pour la cohésion sociale et la paix. C'est le cas des affrontements communautaires de mars 2016 entre agriculteurs et éleveurs à Bouna (région nord-est), qui ont occasionné 33 morts et 3000 déplacés. La recrudescence des conflits notamment communautaires (Azaguié, Gandié, Gouindébé etc.) impliquant les jeunes qui représentent 77% de la population, les ex-combattants ayant raté leurs processus de réintégration et les risques de radicalisation liés très souvent à l'absence de perspectives, constituent également des menaces contre la cohésion sociale. Leur participation ainsi que celles des femmes dans les mécanismes locaux de résolution pacifique des conflits restent faibles.

Au vu de tout ce qui précède, il importe de poursuivre ces activités de dialogue intercommunautaire dans les localités où persistent encore des tensions communautaires non encore résolues. Ainsi, il sera question d'initier de nouveaux dialogues intercommunautaires en complément de ceux déjà réalisés et soutenir les initiatives identifiées issus de ces dialogues afin de contribuer à faire baisser les tensions communautaires surtout dans la perspective des échéances électorales.

Par ailleurs, les populations en particulier les femmes, ont une faible connaissance de leurs droits fondamentaux et les mécanismes de saisine des institutions des Droits Humains. Les capacités techniques nationales y compris celles de la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH-CI) restent à renforcer pour leur permettre de conduire leurs actions de promotion, de protection et de défense des droits humains, et de garantir ainsi au sein des FDS et aux populations notamment les femmes, le respect de leurs droits fondamentaux.

Le dialogue inclusif, la promotion de la culture de la paix ainsi que l'exercice effectif et la protection des droits humains sont à consolider.

**b) État des lieux des activités relatives à la consolidation de la paix actuellement en cours et déficits à combler :**

Le Gouvernement, avec l'appui technique et financier de ses partenaires au développement notamment le PNUD, a mis en œuvre, depuis la fin de la crise post-électorale, divers projets et programmes en vue du rétablissement de la sécurité et de la cohésion sociale pour une paix durable en Côte d'Ivoire.

**Tableau 1 – État des lieux des activités relatives à la consolidation de la paix actuellement en cours et déficits à combler**

Résultat ou thématique visé	Source de financement	Projets majeurs	Durée des projets	Budget	Description des déficits majeurs à combler – liés au programme ou au financement
1) Appuyer la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre (ALPC) et la sécurisation communautaire	JAPON	1. Renforcement des capacités des institutions nationales de sécurité, notamment la ComNat 2- Mise en œuvre de mesures d'incitation à la remise volontaire des armes et munitions dans une approche globale et intégrée de Sécurité Communautaire, de sécurité urbaine et de Cohésion Sociale 3- Appui à la réduction des risques de perte, de vol ou de	(Phase I, avril 2012 - juin 2015 ; Phase II, juillet 2015 - juin 2017)	Phase I : 2 674 013 USD Phase II : 4 763 677 USD	Ce programme a permis de collecter 12 019 armes et 415 802 munitions. La présente initiative devra permettre de consolider les acquis et poursuivre la collecte des armes et munitions. Le cadre de coordination des actions de lutte contre la prolifération et la circulation illicite des ALPC sera également

		détournement des armes acquises, détenues et utilisées par les institutions nationales de sécurité			renforcé et devra permettre à la ComNat d'être plus efficace dans ses interventions
2) Soutenir la prévention et la gestion pacifique des conflits en CI	PRF	1 : Appuis aux autorités locales, aux communautés et aux comités de paix en équipements ; 2 : Amélioration de la connaissance de la population rurale, des comités villageois de gestion des terres et d'autres parties prenantes sur le contenu de la loi de 1998 sur le régime foncier rural 3. Renforcement de la capacité économique inclusive et associative des groupes de femmes et des jeunes vulnérables	2015-2017	3 850 000 USD	Ce programme couvre exclusivement des zones pré identifiées dans le cadre de la mise en place du Plan Prioritaire II de consolidation de la paix. Le contexte national ayant évolué, ce nouveau projet se fondera sur les résultats et les mécanismes communautaires existant et permettra d'étendre la zone d'intervention dans les nouvelles localités confligènes.
3) Réintégration des ex-combattants	UE	1: Formation et insertion de 5000 ex-combattants 2. Accompagnement dans la réintégration via l'auto-emploi (individuel ou collectif) ou l'emploi salarié par des mesures spécifiques 3- Evaluation des opérations de formation/insertion et aménagement pour le montage d'autres projets	2012-2015	4 000 000 Euro	Il s'agissait dans le cadre de ce projet de promouvoir et soutenir les actions de formation/insertion visant une efficacité à très court terme (à travers le montage, la réalisation et l'évaluation de petits projets ciblés de formation/insertion). Sur la base des leçons apprises dans le cadre de ce projet, le nouveau projet initiera une série d'activités pour garantir une réintégration durable des ex-combattants démobilisés.
4) Renforcer le dialogue social et sécuritaire	UE	1: Réhabilitation de 20 postes de police dans tout le pays, avec la mise en place de « gender desks ». 2: Création de 118 comités d'éthique pour une meilleure gestion des postes de police. 3: Renforcement des capacités des fonctionnaires de police chargés de l'application de la loi sur les droits de l'homme et la gestion des conflits.	1 phase: 2011 – 2013  2 phase: 2013- Présent	4 000 000 Euro	Ce projet cible uniquement le renforcement des liens entre la police et la population mais ne couvre pas les autres défis relatifs à la consolidation des relations entre les forces de sécurité et les populations. Cette initiative permettra de poursuivre et consolider les acquis en matière de dialogues socio-sécuritaires impliquant les autres forcés et de les étendre au niveau sous-préfectoral
5) Restaurer l'autorité de l'Etat, la sécurité et la cohésion sociale	PBF-IRF	1. Appui au rétablissement de la sécurité, de l'autorité de l'Etat et de la cohésion sociale 2. Renforcement des infrastructures et capacités des acteurs préfectoraux et de sécurité 3. Renforcement des capacités des leaders communautaires dans le domaine de la cohésion sociale	Octobre 2011 - septembre 2012	3 000 000 USD	Ce projet a contribué au retour et à la réinstallation des autorités dans les zones encore sensibles de l'ex zone CNO ; ce qui a contribué aux différentes institutions d'être opérationnelles dans lesdites zones. La présente

		4. Appui à la réintégration socio-économique des groupes vulnérables			initiative devra permettre de renforcer les capacités des institutions en charge du Post DDR et de la RSS pour piloter et coordonner les actions de gouvernance sécuritaire et réduire les effets néfastes des ALPC
6) Projet de réintégration et de réhabilitation communautaire	Budget Supplémentaire Japon	1. Réintégration des ex-combattants 2. Mobilisation des communautés d'accueil des ex-combattants 3. Réhabilitation d'infrastructures communautaires	2015	2,000,000 USD	915 ex-combattants réintégrés, 04 rencontres communautaires réalisées entre ex-combattants et communautés d'accueil, 04 infrastructures construites à Abobo et Yopougon. Le présent projet vient consolider les acquis du projet ci-dessus.
7) projet de renforcement des capacités de prévention des catastrophes pour l'amélioration de la protection civile en Côte d'Ivoire	Japon	1. Consolidation de la réintégration des ex-combattants dans les pompiers civils 2. Réhabilitation et équipement des centre de secours d'urgence	2018-2020	3,575,000 USD	Réhabiliter et équiper 5 centre de secours d'urgence, Renforcer les capacités technique et professionnelles 250 ex-combattants intégrés dans les pompiers civils Initier des activités de rapprochement communautaires autour des casernes pour faciliter la réintégration des ex-combattants pompiers civils

**e) Justification du financement par le mécanisme de financement des interventions rapides (IRF)**

Ce projet est en conformité avec les priorités actuelles du gouvernement et s'inscrit dans la logique de la consolidation des acquis dans les domaines de la sécurité et de la cohésion sociale en Côte d'Ivoire. Il est en lien avec la Résolution du Conseil de Sécurité des Nations Unies (Résolution 2284 du 28 avril 2016) relative à la fin de l'Opération des Nations Unies pour le maintien de la paix (ONUCI) qui a été effective le 30 juin 2017 et au transfert des responsabilités résiduelles à l'Equipe pays des Nations Unies (UNCT), notamment en matière de sécurité, de protection des droits humains et de cohésion sociale (paragraphe 20).

Il s'inscrit également dans l'exécution de la nouvelle Stratégie Nationale de Solidarité et de Cohésion sociale, adoptée par le Gouvernement en 2017, consacrant, le Désarmement Communautaire, le suivi des activités des ex-combattants, ainsi que le dialogue socio-sécuritaire comme étant les défis récurrents, qui représentent des obstacles à la cohésion sociale. Le nouveau Programme National de Réconciliation et Cohésion Sociale (PNRCS 2016-20), met également en relief la nécessité de la poursuite de la réintégration des ex-combattants, des jeunes à risque, ainsi que du Dialogue socio-sécuritaire à travers son « **Objectif stratégique 3.2 : Consolider les mécanismes de non-répétition et faciliter la réintégration et la réinsertion des personnes en marge de la société** ». Le projet de Stratégie Nationale de lutte contre le terrorisme, finalisée en 2017 et qui doit être présentée pour adoption par le Gouvernement, stipule également, en sa composante « Axes d'Efforts Stratégiques », que la maîtrise de ces facteurs, contribue fortement à la prévention de l'extrémisme violent. Des différents échanges avec le S-CNS, il ressort un besoin ardent de consolider les acquis du DDR et de

renforcer le dialogue socio-sécuritaire, tant il est vrai que les dernières mutineries de l'armée et les revendications répétées des ex-combattants sont intimement liées.

Par ailleurs, la ComNat-ALPC, la CCSR, le Ministère en charge de la cohésion sociale ainsi que les autorités locales poursuivent respectivement en fonction de leurs rôles, les actions de sécurité communautaire (Désarmement communautaire, suivi de la resocialisation et de réinsertion, dialogue socio-sécuritaire)

En effet, malgré l'amélioration significative de l'environnement sécuritaire, des efforts doivent être faits pour maintenir la dynamique positive et s'assurer que les acquis obtenus deviennent durables. L'analyse de la situation faite lors de la formulation du Plan de transition a révélé les principaux défis résiduels qui nécessitent une réponse urgente, intégrée et coordonnée pour une gestion efficace de la période Post-DDR, du désarmement communautaire et une poursuite du processus RSS en vue de consolider les acquis en matière de cohésion sociale et de protection des droits humains. Les mouvements de revendications militaires à répétition ainsi que les récentes attaques de casernes, de postes de police et de gendarmerie, de l'école nationale de police enregistrés cette année, sont des menaces à la paix, à la sécurité et à la stabilité. Ces événements constituent des alertes suffisantes et commandent que des actions spécifiques et urgentes soient initiées à l'endroit de ces cibles afin de préserver la paix sociale et poursuivre la dynamique économique amorcée depuis la fin de la crise postélectorale.

Au niveau du Post-DDR, le principal défi est la consolidation et la poursuite de la réintégration socio-économique des ex-combattants, notamment à travers un suivi soutenu des projets de réintégration qui connaissent des difficultés et le financement de nouveaux projets au profit de ceux n'ayant pas bénéficié du processus DDR. Ces interventions devront permettre l'accélération de l'ensemble des activités de désarmement communautaire dans une dynamique de contrôle et de sécurisation des ALPC. L'approche passera par la mise en place d'un ensemble de mécanismes et instruments de façon participative et inclusive avec les institutions en charge du Post DDR, du désarmement communautaire et de la RSS, et de leurs partenaires.

Le contrôle démocratique du secteur de la sécurité nécessite une synergie d'actions entre le Parlement, les organisations de la société civile y compris les organisations féminines et de jeunesse, les médias, la justice et le pouvoir exécutif. Cette synergie d'action passe par le renforcement des capacités et des compétences des différents acteurs en matière de contrôle démocratique du secteur de la sécurité.

En outre, l'appropriation nationale et locale du processus RSS constitue un axe stratégique comme le recommande les Nations Unies en la matière. Les comités Civilo-militaires (CCM) installés dans le cadre de la mise en œuvre des activités du Plan Prioritaire II de consolidation de la paix financé par le PBF et des activités résiduelles financées par l'Assessed Budget/DPKO, représentent un mécanisme approprié d'échange et de collaboration entre les FDS et la population pour un regain de confiance entre ces acteurs au niveau local. Ce mécanisme mérite d'être soutenu au double plan matériel et technique afin d'assurer la pérennisation des actions de renforcement de la confiance initiées et/ou en cours.

Les activités de consolidation de la réintégration socio-économique des ex-combattants ainsi que celles relatives au renforcement de la confiance entre les FDS et les populations à travers les dialogues socio-sécuritaires seront réalisées en synergie avec celles de la composante relative à la prise en charge socioprofessionnelle des jeunes et adolescents les plus vulnérables du projet de « Renforcement de la participation des jeunes et des associations de jeunes à la consolidation de la paix dans le Sud et le Centre Ouest de la Côte d'Ivoire ».

Par ailleurs, le retrait définitif de l'ONUCI et la mise en place d'un plan de transition, nécessitent davantage l'implication de l'UNCT dans les réponses aux défis résiduels tels que déclinés dans son Programme d'Appui à la Consolidation de la Paix (PACoP), avec l'appui des partenaires au développement. Ses interventions d'appui sont alignées sur les priorités nationales définies dans le

plan national de développement (PND 2016-2020), notamment celles en rapport avec la gouvernance et la réconciliation nationale, le développement du capital humain et le développement durable.

Le projet interviendra prioritairement dans les zones encore sensibles où les besoins de stabilisation ainsi que les actions de consolidation des acquis à entreprendre en matière de sécurité et de la cohésion sociale ont été identifiés. Il s'agit des régions du Centre (Bouaké), du Nord (Korhogo), de l'Ouest (Man, Duékoué), ainsi que le District d'Abidjan et ses environs. Ces régions correspondent aux zones de convergence géographique identifiées sur la base de l'analyse des risques de conflits et choisies par l'Equipe Pays des Nations Unies en concertation avec le Gouvernement. Le choix de ces zones a aussi été guidé par la volonté de renforcer les synergies d'action et les complémentarités entre les interventions du projet et les autres programmes en cours ainsi que les initiatives soutenues par le Fonds de Consolidation de la Paix.

Les bénéficiaires cibles, identifiés en fonction des risques qu'ils constituent ou des opportunités qu'ils offrent pour la paix, incluent entre autres les ex-combattants et les jeunes à risque, les personnes déplacées et retournées, les communautés d'accueil, les autres groupes vulnérables notamment les femmes qui ont été affectées par les conflits. Les institutions et les mécanismes locaux qui sont déjà engagés dans les différents domaines de priorité du projet seront également pris en compte pour assurer la durabilité des résultats des interventions.

## **II. Objectif du soutien du Fonds et mise en œuvre**

### **a) Résultats du projet, théorie de changement, activités, cibles et enchaînement**

Le projet vise à termes à prévenir la violence armée et à renforcer la confiance sociale à travers la réintégration durable des ex-combattants, le contrôle des ALPC et le renforcement du contrôle démocratique et du dialogue socio sécuritaire avec une participation renforcée des jeunes et des femmes. Toutes initiatives y compris celles en lien avec la promotion des droits humains qui contribueront à améliorer l'environnement sécuritaire et à consolider la paix et la cohésion sociale.

La mise en œuvre efficiente de ces actions ainsi que leur réussite passent par le renforcement des capacités institutionnelles des structures nationales en charge du pilotage et de la coordination des interventions opérationnelles. Le projet intègre des perspectives sur les moyens et longs termes, offrant ainsi une opportunité de coupler l'accompagnement institutionnel avec les interventions d'appui aux bénéficiaires finaux. Il intègre diverses échelles d'interventions (niveaux national, local mais aussi régional) associant une multitude de partenaires et de bénéficiaires directs et/ou indirects.

Ce projet s'inscrit dans les réponses aux gaps identifiés dans le Plan de transition de l'ONUCI dans sa composante relative à la consolidation des acquis de la sécurité notamment la consolidation des acquis du DDR, du désarmement communautaire et de la Réforme du Secteur de la Sécurité. Les résultats obtenus grâce aux fonds catalytiques de la consolidation de la paix pourraient enclencher la mobilisation de ressources auprès d'autres partenaires (UE, BAD, Japon, etc..) dans le cadre la mise en œuvre du PACoP.

Pour atteindre cet objectif, les principaux résultats visés, les produits attendus et les principales activités à initier dans le cadre de ce projet sont :

**Résultat 1 :** Les institutions nationales en charge du Post DDR, du désarmement communautaire et de la RSS mettent en œuvre des actions conjointes pour une gouvernance plus cohérente et efficiente garantissant la sécurité des populations avec une participation renforcée des organisations de la société civile.

Il s'agira d'accompagner les institutions nationales engagées dans le processus RSS et la gestion du Post DDR, notamment le Secrétariat du Conseil National de Sécurité, la Cellule de Coordination, de Suivi et de Réinsertion, la ComNat-ALPC, la Commission défense et sécurité de l'Assemblée Nationale, dans la coordination d'ensemble de leurs activités mandataires pour une gouvernance sécuritaire plus cohérente et efficiente au bénéfice des populations. A ce titre, un accent sera également mis sur le partage des bonnes pratiques et expériences en matière de RSS/DDR/DC et le

renforcement de la coopération Sud-Sud pour la prise en compte des enjeux sous-régionaux de ces processus. Dans le domaine spécifique de la RSS, l'accent sera mis sur les réformes liées au contrôle démocratique des FDS, à la vulgarisation de la loi de programmation militaire, ainsi que celle de la sécurité intérieure et au renforcement de l'implication des jeunes hommes et femmes dans la mise en œuvre de la RSS au niveau local. Ce renforcement de l'implication des jeunes prendra en compte la nécessaire formation et sensibilisation de jeunes leaders qui constitueront un vivier de pairs éducateurs au service de la promotion de la sécurité. En outre, la mise en place d'une plateforme de ces pairs éducateurs devra favoriser l'établissement de partenariats stratégiques solides avec l'ensemble des acteurs engagés dans le domaine de la sécurité en Côte d'Ivoire.

Par ailleurs, les acteurs locaux notamment les structures déconcentrées/décentralisées, les ONG, les leaders communautaires, de jeunes et de femmes contribueront à renforcer leur résilience et celle des populations face aux menaces de déstabilisation sécuritaire dans une approche de formation, sensibilisation et de mobilisation. Leurs capacités seront aussi renforcées par la CNDH-CI afin de promouvoir le respect des Droits de l'Homme au sein des forces de sécurité et des communautés cibles.

Afin d'atteindre ce résultat, les trois produits suivants seront poursuivis :

**Produit 1.1 :** *Les capacités de pilotage et de coordination des institutions en charge du Post DDR, du désarmement communautaire et de la RSS sont renforcées pour prévenir la violence armée et accompagner les réformes du secteur de la sécurité*

Le projet renforcera les capacités opérationnelles, techniques et matérielles des institutions nationales en charge du post DDR y compris les commissions déconcentrées de la ComNat ALPC.

Il en sera de même la Commission de Défense et Sécurité de l'Assemblée Nationale, des médias, des Organisations de la Société Civile, de la Chambre des rois et chefs traditionnels sur le leadership collaboratif en matière de contrôle démocratique du secteur de la sécurité.

Bien que confrontée à de nombreux défis dans l'exercice de son rôle de contrôle du secteur de la sécurité, la société civile, peut offrir un espace de participation citoyenne à la gouvernance du secteur de la sécurité, surveiller la prestation des services publics de sécurité par les institutions mandatées à cet effet, alerter l'opinion publique et les décideurs en cas d'échec ou d'inconduite des institutions de sécurité. Le projet s'efforcera à renforcer ce rôle à travers : i) la redynamisation du Brown Bag Lunch (BBL), plateforme d'échanges qui se réunit de façon périodique appuyée par le PNUD, en collaboration avec la Fondation Friedrich Ebert et le S-CNS et animée par les OSC sur les thématiques en lien avec les réformes du secteur de la sécurité ; ii) le renforcement du plaidoyer de la Société civile à travers l'appui aux formations des FDS sur les principes fondamentaux du contrôle démocratique (*la suprématie de l'autorité civile reconnue, l'affirmation des droits de l'Homme et du droit international humanitaire, la responsabilité financière, l'obligation de rendre des comptes et le devoir du respect et sécurisation de la population, la loyauté à l'autorité constitutionnelle*) ; iii) l'appui à la création d'espaces de débats publics avec la participation des FDS de tous rangs, à travers l'organisation de conférences et de séminaires à l'intérieur du pays.

Les partenaires d'exécution seront aussi encouragés à intégrer les problématiques de droits humains dans leurs activités. Pour ce faire, l'accent sera mis sur les activités suivantes :

- **Activité 1.1.1 :** *Faire une analyse des capacités des institutions en charge du post DDR et la cohésion sociale et renforcer leurs capacités ;*
- **Activité 1.1.2 :** *Appuyer la mise en œuvre du plan de renforcement des capacités et du contrôle externe du secteur de la sécurité par l'Assemblée nationale, les OSC et les médias.*

**Produit 1.2 :** *Les populations en particulier les femmes connaissent leurs droits fondamentaux et les mécanismes de saisine des institutions des droits humains*

Les capacités techniques et matérielles des acteurs institutions nationales y compris la CNDH-CI et les organisations de la société seront renforcées à travers des formations, l'équipement et le partage

d'expérience. Cet appui permettra à ces structures non seulement d'accompagner les victimes des violations des droits de l'homme, mais aussi de mettre l'accent sur le changement des comportements des institutions en vue de la protection des populations. Le projet appuiera également le déploiement et l'opérationnalisation des Commissions régionales. Concernant la sensibilisation, l'équipe de communication produira plusieurs supports de sensibilisation sur le processus de renforcement de la confiance entre les Forces de Défense et de sécurité et la population. Des émissions radio en langue locale seront réalisées. D'autres supports portent sur des thématiques ayant trait à la paix, à la réconciliation, aux droits humains, au développement, etc. Ces supports ont fait l'objet de validation par le Comité de Pilotage. Ces activités compléteront le projet « promouvoir l'état de droit et les droits humains en Côte d'Ivoire » financé par le PBF en ce qui concerne l'appui à la CNDHCI. Ce sera sur la base d'un cadre harmonisé de planification et de mise en œuvre pour ce produit spécifique.

Il s'agira de façon concrète de :

- *Activité 1.2.1 : Renforcer les capacités des acteurs locaux sur les droits humains, les techniques d'investigation, le monitoring de la situation des droits humains notamment la collecte, l'analyse et le traitement des informations ;*
- *Activité 1.2.2 : Renforcer les capacités du mécanisme conjoint CNDH-CI/FACI dans le cadre de la promotion et du respect des Droits Humains au sein de l'armée ; et*
- *Activité 1.2.3 : Sensibiliser les populations en particulier les femmes, les jeunes, et les FDS sur leurs droits et libertés fondamentales et conduire des campagnes d'éducation aux droits humains*

**Résultat 2 :** Les populations vivent dans un environnement sécuritaire et social apaisé où la confiance aux FDS est rétablie, elles vivent en harmonie et règlent pacifiquement leurs différends, les ALPC détenues illicitement sont sécurisées, les ex-combattants sont réintégrés de façon durable.

Cette composante contribuera au rétablissement et au renforcement de la confiance entre les forces de défense et de sécurité elles-mêmes, entre elles et la population, au rétablissement et au renforcement des liens inter et intracommunautaires pour une cohabitation pacifique et harmonieuse des communautés, à la consolidation des acquis de la réintégration des ex-combattants avec un accent particulier sur la participation des jeunes à risques, au renforcement du Désarmement communautaire, ainsi qu'à la réalisation de la réforme liée au contrôle démocratique de la sécurité.

Ces actions seront exécutées en partenariat avec le S-CNS, coordonnateur du Groupe consultatif sur le Secteur de la Sécurité, en étroite collaboration avec la CCSR (*Cellule de Coordination et de Suivi de la Réinsertion des Ex-combattants*) pour les aspects du Post-DDR, la ComNat et ses Commissions déconcentrées pour les ALPC et la sécurité communautaire, les Départements ministériels (sécurité, Défense, cohésion sociale) et les OSC, chacun en ce qui le concerne.

Les aspects de contrôle démocratique, de dialogue socio-sécuritaire, de dialogue intercommunautaire seront directement gérés par le S-CNS et le MFPES, à travers une forte implication des structures spécialisées, chacune en fonction de son mandat. En vue d'une appropriation des acquis et de leur pérennisation, au niveau local, le corps préfectoral, les Comités-Civilo-Militaires, les comités de suivi des recommandations des dialogues intercommunautaires et les autres structures déconcentrées, ainsi que les OSC, participeront pleinement à ce processus, chacun en fonction de ses responsabilités.

Il s'agira non seulement de prévenir d'éventuelles mutineries, mais aussi les manifestations violentes et les affrontements inter et intracommunautaires afin de créer un environnement sécuritaire et social apaisé. Des mécanismes locaux de sécurité et de règlement pacifique et participatif des conflits communautaires notamment les Comités Civilo-Militaires issus des dialogues socio-sécuritaires et les comités de suivi des recommandations des dialogues intercommunautaires seront mis en place ou renforcés. Des appuis spécifiques et ciblés seront aussi apportés pour les dépôts volontaires d'ALPC encore détenues illégalement.

Une attention particulière sera accordée au leadership féminin et jeune, à la sensibilisation et à la poursuite de la resocialisation des démobilisés, ainsi qu'aux questions des Droits Humains à travers des formations et des sensibilisations pour la protection et le respect des droits de tous et de toutes.

Des interventions ciblées porteront entre autres, sur : i) la sensibilisation de l'armée par des experts nationaux et internationaux reconnus pour leur célébrité au niveau national et local, ii) le renforcement du dialogue population – armée à travers les comités d'éthique et Civilo-militaires et iii) la consolidation des projets de réintégration du DDR et la prise en charge de nouvelles initiatives de réintégration, qui seront identifiés avec les structures compétentes, et cela à travers des actions durables dans le temps, renforçant ainsi les formations déjà réalisées par les partenaires durant la phase DDR (UE, UNOPS, etc.).

Pour atteindre ce résultat, les deux produits suivants seront poursuivis :

**Produit 2.1 :** *La confiance entre les communautés y compris les femmes, et les forces de défense et de sécurité est renforcée à travers les dialogues socio-sécuritaires.*

Cet appui capitalisera sur les résultats probants des comités Civilo-militaires déjà mis en place et rendus opérationnels à travers les appuis antérieurs du PBF et d'autres programmes du PNUD. Ces Structures qui ont montré leurs capacités dans la résolution des mutineries et de revendications des ex-combattants, seront redynamisées.

Ainsi, des activités de dialogue socio-sécuritaire impliquant les FDS et les communautés seront organisées. Ces activités incluent la sensibilisation et la mobilisation communautaire, le diagnostic socio sécuritaire pour identifier les facteurs d'insécurité et évaluer le degré de confiance entre les acteurs. Des solutions participatives proposées pour adresser ces facteurs diagnostiqués seront promues. Des activités socio-récréatives, des actions Civilo-militaires (des matchs de football, séances de vaccination, ville propre, journées porte-ouverte, etc.) seront organisées afin de renforcer le lien armée-nation, l'éthique, la déontologie militaire et la sécurité communautaire. Les recommandations en lien avec les engagements pris par les civils et les militaires au cours des dialogues seront consignées dans une matrice de suivi qui fera l'objet d'évaluation à travers des missions de suivi.

Les capacités techniques et matérielles de ces comités Civilo militaires existants (deux sont dirigés par des femmes) seront renforcées en termes de formation et d'équipement tandis que de nouveaux comités Civilo-militaires seront mis en place et opérationnalisés. Les femmes seront appuyées à jouer un rôle de premier plan dans les activités de dialogue socio sécuritaire.

Au vu de l'engouement et de l'intérêt qu'accordent le gouvernement et ses différents partenaires aux Comités Civilo militaires (CCM) et de la nécessité de couvrir les localités non encore couvertes, la définition d'un cadre d'intervention de ces Comités Civilo militaires s'avère nécessaire. Pour ce faire, une évaluation de ces CCM sera faite par un Consultant indépendant afin de mieux définir et circonscrire leurs missions pour plus d'efficacité. Il s'agira à terme, de élaborer et valider un statut et règlement intérieur afin de mieux orienter leurs missions. En outre, le projet appuiera la mise en place de 10 nouveaux CCM dans les localités non encore couvertes avec une attention particulière aux localités qui ont été le théâtre des récents affrontements entre les populations et les FDS. L'approche de cofinancement des dialogues socio-sécuritaires, qui traduit le niveau d'engagement et d'appropriation du gouvernement à travers le Secrétariat du Conseil National de Sécurité (S-CNS) sera reconduite et consolidé dans le cadre de ces nouveaux dialogues afin d'en assurer la pérennité.

Par ailleurs, certains pays comme le Rwanda ont une réelle avancée dans le domaine de la sécurité communautaire. Des voyages d'échanges et de partage d'expériences permettront aux acteurs nationaux de mieux s'imprégner de la faisabilité et de l'intérêt de ce mécanisme dans la nouvelle dynamique de sécurité humaine au profit de la Côte d'Ivoire. Cette approche in situ aura l'avantage de mieux faire comprendre cette nouvelle approche avec des échanges directes avec les communautés les plus avancées dans ce domaine.

Les activités planifiées dans le cadre du financement additionnel débiteront dès réception de la première tranche du financement. Ainsi, les diagnostics socio sécuritaires seront immédiatement réalisés dans les localités où les dialogues socio sécuritaires ont été déjà menés afin de soutenir les actions des CCM dans la mise en œuvre de leurs engagements pour un renforcement de la confiance

entre les FDS et les populations. Egalement les activités de renforcement des capacités technique des FDS et des populations sur les nouvelles menaces se tiendront dans l'optique de mieux les outiller sur la problématique.

Il s'agit de manière spécifique de :

- *Activité 2.1.1 : Redynamiser et mettre en place les comités Civilo- militaires ;*
- *Activité 2.1.2 : Conduire des activités de dialogue socio-sécuritaire ;*
- *Activité 2.1.3 : Développer des projets à impact rapide issus des diagnostics socio sécuritaires à travers des actions Civilo-militaires (aménagement d'espaces publics, renforcement de l'éclairage, réhabilitation d'infrastructures sociales de base, etc.)*
- *Activité 2.1.4 : Réaliser les diagnostics socio sécuritaires ;*
- *Activité 2.1.5 : Organiser un voyage d'échange et de partage d'expériences en matière de sécurité communautaire avec d'autres pays ;*
- *Activité 2.1.6 : Appuyer la mise en œuvre des plans d'actions des CCM ;*
- *Activité 2.1.7 : Elaborer et faire adopter les statuts et règlement régissant l'existence et fonctionnement des Comités Civilo-Militaire ;*
- *Activité 2.1.8 : Renforcer les capacités des forces de sécurité et des communautés, sur les nouvelles menaces, la circulation des armes, la coopération inter-corporatiste et communautaire, le concept du lien armée-nation, l'éthique et la déontologie militaire.*

**Produit 2.2 :** *Les ex-combattants démobilisés et les communautés d'accueil/installation y compris les déposants volontaires d'ALPC bénéficient d'appui pour la consolidation de leur réintégration socio-économique*

Les bénéficiaires seront identifiés sur la base de critères prédéfinis par la lettre politique nationale DDR avec l'appui des institutions nationales en charge du post-DDR pour les ex-combattants et le plan d'action de la ComNat en ce qui concerne le désarmement communautaire. La priorité sera accordée aux ex-combattants, aux jeunes à risque et aux femmes victimes de violence sexuelle du fait de la guerre.

Les autorités locales, les comités Civilo-militaires ainsi que les leaders communautaires hommes et femmes participeront à ces processus. Une telle approche facilitera le renforcement de la cohésion sociale dans les communautés cibles et l'appropriation par les acteurs locaux, tout en partageant les bénéfices, mais aussi les obligations inhérentes à la réalisation du projet.

Une actualisation de l'état des lieux des opportunités socio-économiques dans les zones d'intervention du projet sera conduite.

Le rapport final 2015 de la CCSR (Ex-ADDR), indique que 69 472 ex-combattants ont bénéficié du processus DDR ayant permis la réintégration de plus 10 000 d'entre eux dans la fonction publique, notamment dans les corps de gardes pénitentiaires, des Eaux et Forêts et des pompiers civils. Cependant, les revendications à répétition des ex-combattants, y compris ceux déjà réintégrés dans la fonction publique, interpellent tous les acteurs sur les menaces qu'ils constituent pour le processus de consolidation de la paix. En effet, ces ex-combattants réintégrés dans le cadre du DDR, de par leur propension à recourir systématiquement à la violence pour leurs revendications corporatives, constituent une menace pour la sécurité et la paix. En témoignent les mutineries de 2017 au cours desquelles, certains ex-combattants, faisant fi de leur nouveau statut d'agents de l'Etat, ont revendiqué aux côtés de leurs pairs non encore intégrés. Ils poursuivent leurs revendications en dehors du cadre formel de leurs différentes structures d'accueil. Par ailleurs, ceux d'entre eux intégrés dans le corps des pompiers civils et affectés dans les Chefs lieu de région ont parfois du mal à se faire accepter par les communautés d'accueil du fait de leur passé et antécédents. De plus, ces derniers ont entamé des revendications corporatives qui entraînent des grèves à répétition et renforcent les tensions avec les communautés d'accueil. Tous ces constats requièrent des appuis complémentaires pour une réintégration durable des ex-combattants au sein de leurs différentes communautés d'accueil.

Partant de ces constats, le projet privilégiera le renforcement de capacités techniques de 800 ex-combattants réintégrés dans la fonction publique dans les corps de gardes pénitentiaires, des eaux et forêts et des pompiers civils, sur les questions de droits humains, de protection civile, de

resocialisation et de protection de l'environnement afin de faciliter et consolider leur resocialisation. En outre, pour faciliter l'acceptation des pompiers civils par les communautés d'accueil, le projet développera des activités de rapprochement communautaire autour des Centres de Secours d'Urgence (CSU) où sont affectés des ex-combattants.

Partant de ces critères, en étroite collaboration avec les différentes parties prenantes, en tenant compte de l'enveloppe disponible, et en commun accord avec les bénéficiaires directs, **l'action catalytique du projet** ciblera la consolidation du processus de réintégration des ex-combattants déjà en service dans la fonction publique notamment les gardes pénitentiaires, les eaux et forêts ainsi que ceux vivant au sein des communautés des zones cibles du projet notamment les ex-combattants pompiers civils. La prise en charge immédiate de cette consolidation de microprojets dont l'identification aura été réalisée en toute transparence, servira d'exemples concrets pour inciter l'intervention d'autres partenaires

Le projet privilégiera le renforcement des capacités organisationnelles de production, de transformation et/ou de commercialisation des bénéficiaires. L'approche communautaire retenue est conçue de manière à ce que les communautés d'accueil ou de retour des démobilisés puissent aussi tirer profit de l'appui aux ex-combattants bénéficiaires.

Les activités suivantes seront entreprises pour atteindre le produit ci-dessus :

- *Activité 2.2.1 : Evaluer les besoins en renforcement des capacités et l'identification des bénéficiaires et des activités de rapprochement communautaire autour des centres de secours d'urgence ;*
- *Activité 2.2.2 : Initier des formations liées à la mise en œuvre et la gestion des activités des bénéficiaires ;*
- *Activité 2.2.3 : Appuyer la consolidation de la réintégration dans l'administration publique de 800 ex-combattants et développer des activités socioéconomiques pour les communautés autour des casernes ;*
- *Activité 2.2.4 : Appuyer les opérations de collecte d'ALPC ;*
- *Activité 2.2.5 : Initier des activités de réponses au profit des déposants volontaires et des communautés.*

**Produit 2.3 :** *Les communautés vivent en harmonies et règlent pacifiquement les conflits communautaires*

Au cours des dialogues intercommunautaire, la jeunesse et les différentes autres entités communautaires, séparément, identifient elles-mêmes les problèmes qui seraient à l'origine des tensions et font des propositions de solutions. Afin de mieux cerner les problèmes spécifiques des femmes, un atelier leur sera dédié lors des écoutes séparées. Cet atelier sera facilité par une femme afin de favoriser leur libre et pleine expression.

La mise en commun des travaux de groupe aboutit à l'identification de problèmes et de solutions communs pour la paix. Enfin, les différentes communautés s'accordent sur des actions urgentes ou des projets à impact rapide à mettre en œuvre pour renforcer la cohabitation et rétablir la confiance entre elles. Dix (10) dialogues intercommunautaires seront donc organisés, ainsi que dix (10) projets à impact rapide répondant aux besoins identifiés lors des rencontres intercommunautaires pour améliorer la cohabitation pacifique entre diverses communautés, la cohésion sociale et consolider la paix. En outre, dans le cadre du financement additionnel, le renforcement des capacités des comités de suivi des recommandations des dialogues débutera immédiatement afin de mieux soutenir les résultats des dialogues déjà réalisés. Au vu du rôle important des chefs traditionnels dans le règlement des conflits, leurs capacités techniques et matériels seront renforcés dans l'optique de mieux les engager dans la consolidation des acquis des dialogues réalisés et futurs.

Les activités suivantes seront entreprises pour atteindre le produit ci-dessus :

- *Activité 2.3.1 : Organiser 10 sessions de dialogue intercommunautaire ;*
- *Activité 2.3.2 : Financer 10 initiatives à impact rapide identifiées lors des dialogues intercommunautaires pour le rapprochement intercommunautaire ;*
- *Activité 2.3.3 : Renforcer les capacités techniques des membres des comités de suivi des dialogues intercommunautaires*
- *Activités 2.3.4 : Renforcer les capacités techniques et matériels de la chambre des rois et chefs traditionnels et religieux, leaders communautaires, les leaders de jeunes et de femmes en prévention et gestion des conflits ;*
- *Activités 2.3.5 : Accompagner les initiatives de paix de la fondation Felix Houphouët Boigny pour la recherche de la paix.*

### **Théorie de changement**

Dans le contexte actuel de consolidation de la paix en Côte d'Ivoire caractérisé par un environnement socio-sécuritaire fragile avec les nouvelles menaces, les revendications répétées des FDS et des ex-combattants et les attaques à mains armées, Si les interventions des acteurs de la sécurité sont coordonnées et contribuent à accompagner les FDS dans leur mission républicaine, à engager durablement les ex combattants dans des activités de rapprochement communautaire et citoyenne, à contrôler les ALPC et que la confiance entre les Forces de défense et de sécurité elles-mêmes et entre elles et les populations est renforcée, Alors les acquis en matière de sécurité et de cohésion sociale seront préservés et consolidés, ce qui contribuera à la paix et à la stabilité du pays.

**Budget :**

**Tableau 2 : Budget de l'activité du projet**

Conformément à la nouvelle approche du PBF, les décaissements se feront à travers deux tranches à la demande du PNUD. Une première tranche correspondant à 70% du montant total (1, 050,000 \$US) et une deuxième tranche de 30% du montant (450,000 \$US plus un montant aditionnelle de 750 000 \$US).

Numéro du produit	Intitulé des produits	Activités	Budget par Activité	Budget total par produit	Budget initial du projet (\$1,500,000)	Budget additionnel du projet (\$750,000)	Catégorie de dépense	Commentaires
<b>Résultat 1:</b>	<b>Les institutions nationales en charge du Post DDR, du désarmement communautaire et de la RSS mettent en œuvre des actions conjointes pour une gouvernance plus cohérente et efficace garantissant la sécurité des populations avec une participation renforcée des organisations de la société civile</b>							
Produit 1.1	<i>Les capacités de pilotage et de coordination des institutions en charge du Post DDR, du désarmement communautaire et de la RSS sont renforcées pour prévenir la violence armée et accompagner les réformes du secteur de la sécurité</i>	<i>Activité 1.1.1. Faire une analyse des capacités des institutions en charge du post DDR et la cohésion sociale et renforcer leurs capacités ;</i>	22 000	50 000	22 000	0	Fournitures, produits de base, matériels. Équipements, véhicules et mobilier	Recrutement de consultants Équipement de certains partenaires Et pour les formations des acteurs nationaux
		<i>Activité 1.1.2. Appuyer à la mise en œuvre du plan de renforcement des capacités</i>	28 000		28 000	0		
Produit 1.2	<i>Les populations en particulier les femmes connaissent leurs droits fondamentaux et les mécanismes de saisine des</i>	<i>Activité 1.2.1 : Renforcer les capacités des acteurs locaux sur les droits humains, les techniques d'investigation, le monitoring de la situation des droits</i>	20 000	50 000	20 000	0	Fournitures, produits de base, matériels. Équipement, véhicules et mobilier	Frais de fournitures et logistiques

	<i>institutions des droits humains</i>	<i>humains notamment la collecte, l'analyse et le traitement des informations</i>						
		<i>Activité 1.2.2 : Renforcer les capacités du mécanisme conjoint CNDH-CI/FACI dans le cadre de la promotion et du respect des Droits Humains au sein de l'armée ; et</i>	15 000		15 000	0		
		<i>Activité 1.2.3 : Sensibiliser les populations en particulier les femmes, les jeunes, et les FDS sur leurs droits et libertés fondamentales et conduire des campagnes d'éducation aux droits humains</i>	15 000		15 000	0		
<b>Résultat 2 :</b>	<b>Les populations vivent dans un environnement sécuritaire et social apaisé où la confiance aux FDS est rétablie, les ALPC détenues illicitement sont sécurisées, les ex-combattants sont réintégrés de façon durable et les droits humains sont connus</b>							
Produit 2.1	<i>La confiance entre les communautés y compris les femmes, et les forces de défense et de sécurité est renforcée à travers les dialogues socio-sécuritaires</i>	<i>Activité 2.1.1 : Redynamiser les comités civilo militaires</i>	50 000	500 000	50 000	0	Transferts et subventions aux homologues contractuels Services Coûts directs	Contrats institutionnels partenaires d'exécution salaires
		<i>Activité 2.1.2 : Conduire des activités de dialogue socio-sécuritaire ;</i>	150 000		50 000	100 000		
		<i>Activité 2.1.3 : Développer des projets à impact rapide à travers des actions civilo-militaires.</i>	200 000		100 000	100 000		

		<i>Activité 2.1.4 : Réaliser les diagnostics socio sécuritaires</i>	10 000		0	10 000	Services contractuels Coûts directs	Frais de déplacement /Atelier
		<i>Activité 2.1.5 : Organiser des voyages d'échanges et de partage d'expériences en matière de sécurité communautaire avec d'autres pays</i>	15 000		0	15 000	Missions	Frais de déplacement
		<i>Activité 2.1.6 : Appuyer la mise en œuvre des plans d'actions des CCM ;</i>	50 000		0	50 000	Services contractuels	Contrats institutionnels partenaires d'exécution
		<i>Activité 2.1.7 : Elaborer et faire adopter les statuts et règlement régissant l'existence et fonctionnement des Comités Civilo-Militaire</i>	10 000		0	10 000	Services contractuels	Recrutement de consultants
		<i>Activité 2.1.8 : Renforcer les capacités des forces de sécurité et des communautés, sur les nouvelles menaces, la circulation des armes, la coopération inter-corporative et communautaire, le concept du lien armée-nation, l'éthique et la déontologie militaire</i>	15 000		0	15 000	Fournitures, produits de base, matériels. Équipement, véhicules et mobilier	Frais de fournitures et logistiques
Produit 2.2	<i>Les ex-combattants démobilisés et les communautés d'accueil/installation y compris les</i>	<i>Activité 2.2.1 : Evaluer les besoins en renforcement des capacités et l'identification des</i>	30 000		30 000	0	Transferts et subventions aux homologues. Services contractuels et coûts directs	Financement Grants, salaires, et gestion

	<i>déposants volontaires d'ALPC bénéficient de projets de réintégration socio-économique</i>	<i>bénéficiaires et des activités de rapprochement communautaire autour des centres de secours d'urgence</i>		1 080 000				
		<i>Activité 2.2.2 : Initier des formations liées à la mise en œuvre et la gestion des activités des bénéficiaires</i>	70 000		70 000	0		
		<i>Activité 2.2.3 : Appuyer la consolidation de la réintégration dans l'administration publique de 800 ex-combattants et développer des activités socioéconomiques pour les communautés autour des casernes</i>	780 000		780 000	0		
		<i>Activité 2.2.4 : Appuyer les opérations de collecte d'ALPC ;</i>	80 000		80 000	0		
		<i>Activité 2.2.5 : Initier des activités de réponses au profit des déposants volontaires et des communautés</i>	120 000		120 000	0		
Produit 2.3	<i>Les communautés vivent en harmonies et règlent pacifiquement les conflits communautaires</i>	<i>Activité 2.3.1 : Organiser 10 sessions de dialogue intercommunautaire ;</i>	150 000	450 000	0	150 000	Transferts subventions homologues contractuels Coûts directs	et Services Contrats institutionnels partenaires d'exécution salaires
		<i>Activité 2.3.2 : Financer 10 initiatives à impact rapide identifiées lors des dialogues</i>	200 000		0	200 000	Transferts subventions homologues contractuels Coûts directs	et Services Contrats institutionnels partenaires d'exécution salaires

		<i>intercommunautaires pour le rapprochement intercommunautaire</i>						
		<b>Activité 2.3.3 :</b> Renforcer les capacités techniques des membres des comités de suivi des dialogues intercommunautaires	25 000		0	25 000	Fournitures, produits de base, matériels. Équipements, véhicules et mobilier	Frais de fournitures et logistiques
		<b>Activités 2.3.4 :</b> Renforcer les capacités techniques et matériels de la chambre des rois et chefs traditionnels et religieux, les leaders communautaires, les leaders de jeunes et de femmes en prévention et gestion des conflits ;	50 000		0	50 000	Transferts et subventions homologues contractuels Coûts directs	Contrats institutionnels partenaires d'exécution
		<b>Activités 2.3.5 :</b> Accompagner les initiatives de paix de la fondation Felix Houphouët Boigny pour la recherche de la paix	25 000		0	25 000	Fournitures, produits de base, matériels. Équipements, véhicules et mobilier	
Coordination et M&E			120 000	120 000	120 000	0	Catégories 4 et 5	Missions de suivi Enquête de base Enquête finale Evaluation indépendante
<b>TOTAL</b>			<b>2 250 000</b>	<b>2 250 000</b>	<b>1 500 000</b>	<b>750 000</b>		

**Tableau 3 : Budget du projet par catégories de dépense**

Catégorie de dépense	Budget initial (CFA)	Budget révisé (CFA)	Budget actualisé (CFA)	Budget restant (CFA)
1. Personnel et autres employés (consultants pour études et évaluations)	240 000,00	112 000,00	56 000,00	72 000
2. Fournitures, produits de base, matériels	102 953,32	43 413,41	28 653,91	30 886
3. Équipements, véhicules et mobilier (compte tenu de la dépréciation)	50 900,00	35 630,00	0	15 270
4. Services contractuels	700 000,42	140 000,00	350 000,294	210 000,126
5. Frais de déplacement (M&E, suivi Programme)	140 000,00	70 000,00	28 000	42 000
6. Transferts et subventions aux homologues	755 000,00	528 500,00	0	226 500
7. Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs	113 950,00	51 765,00	28 000	34 185
<b>Sous-total</b>	<b>2 102 803,74</b>	<b>981 308,41</b>	<b>490 654,204</b>	<b>630 841,1</b>
8. Coûts indirects*	147 196,26	68 691,59	34 345,8	44 158,9
<b>TOTAL</b>	<b>2 250 000,00</b>	<b>1 050 000,00</b>	<b>525 000,00</b>	<b>675 000,00</b>

**b) Capacité du PNUD et des partenaires d'exécution**

Les objectifs visés dans le cadre de ce projet s'inscrivent étroitement dans la continuité des précédentes interventions du PNUD dans le processus de consolidation de la Paix en Côte d'Ivoire à travers l'appui au rétablissement de la sécurité et de la cohésion sociale dans les zones rendues vulnérables du fait de la crise postélectorale. Au regard de l'expérience avérée du PNUD dans les principaux axes du présent projet, il est indéniable que le PNUD continuera comme par le passé à jouer un rôle prépondérant dans la coordination d'ensemble des interventions dudit projet pour la consolidation des acquis.

La contribution du PNUD dans le processus global d'appui au rétablissement de la sécurité, de la cohésion sociale et de la consolidation de la Paix après la crise postélectorale de 2011 s'est traduite par son leadership dans la mobilisation des partenaires tant nationaux qu'internationaux et dans la mise en œuvre d'un ensemble d'initiatives ciblées dans les domaines de la sécurité de la restauration de l'autorité de l'Etat, de la cohésion sociale, la réconciliation, l'accès à la justice et en matière d'ALPC de DDR et de RSS.

De par son avantage comparatif, le PNUD a été en général leader de l'exécution de toutes les actions relatives à l'amélioration de l'environnement sécuritaire. A ce titre, il a appuyé le Gouvernement à travers le renforcement des capacités du Ministère de la Cohésion sociale et de l'indemnisation des victimes (Cohésion sociale, réconciliation, indemnisation), ainsi que celui du Secrétariat du Conseil National de Sécurité (S-CNS) et des institutions politico-administratives dans le cadre du renforcement de la Gouvernance aussi bien démocratique, judiciaire, sécuritaire, qu'administrative et économique.

Alors que certains de ses programmes, mettent déjà l'accent sur la lutte contre les facteurs qui peuvent influencer sur l'intégrité physique des membres de la communauté (tels que la prolifération des ALPC ou à la violence liée aux gangs, aux groupes d'auto-défense ou aux milices, aux conflits inter et intra-

communautaires, à la criminalité et aux nouvelles menaces), d'autres ont tendance à être plus larges dans leur champ d'application, abordant des questions telles que la gouvernance, la justice, la disparité socio-économique ou la réconciliation Nationale et la cohésion sociale.

La plupart de ces interventions ont été exécutées en étroite collaboration avec l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), à travers ses sections DDR, Affaires Civiles, RSS, Etat de Droit, Droit de l'Homme), UNMAS et l'Equipe Pays.

La résolution 2284 (2016) adoptée le 28 avril 2016, stipule en son point 18 que le Conseil de sécurité «décide que du 1er mai au 30 juin 2017, le mandat de l'ONUCI consistera à achever la fermeture de la Mission, comme indiqué au paragraphe 61 du rapport spécial du Secrétaire général (S/2016/297), et à prendre les dernières dispositions pour passer le relais au Gouvernement ivoirien et à l'équipe pays des Nations Unies, notamment en continuant d'assurer la médiation politique qui pourrait être nécessaire..... ».

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce nouveau mandat assigné à l'ONUCI, toutes les sections de la mission ont mis en place des groupes de travail sectoriels, en vue de préparer la transition et le transfert des compétences et expertises aux partenaires institutionnels nationaux et à l'équipe pays dans leurs différents domaines d'activités majeures.

Le PNUD, se retrouve Co-lead pour la plupart des groupes de travail sectoriels au cours de la période de transition et pleinement lead de ceux de la cohésion sociale et de la Gouvernance judiciaire et sécuritaire après la mission.

**Tableau 4 : Aperçu général du financement des entités de l'ONU dans le pays**

	ENTITÉ	Principale source de financement (gouvernement, donateur, etc.)	Budget annuel ordinaire en dollars US	Fonds d'affectation spéciale d'urgence (ex : CAP)
Année civile précédente : 2016	PNUD	Japon, JICA, Union Européenne, GEF, Gouvernement CIV, CPR TTF Conflict, Contribution Volontaire	10,690,539	
Année civile en cours : 2017	PNUD	Japon, JICA, Union Européenne, GEF, Gouvernement CIV, CPR TTF Conflit, Contribution Volontaire	12,538,062.34	

### III. Gestion et coordination

#### a) Gestion du projet :

PBSO s'est engagé à financer trois principaux domaines d'interventions du PACoP à savoir : i) renforcement de la participation des jeunes à la consolidation de la paix ; ii) appui à la pérennisation des outils de prévention et de gestion de conflits et ; iii) appui à la consolidation de la DDR et de la RSS. La portée stratégique des interventions de PBSO est de catalyser la mise en œuvre du PACoP. Dans cette perspective la coordination et le suivi & évaluation des projets PBF se feront dans un cadre arrimé au dispositif de coordination, de suivi et évaluation du PACoP. Ce dernier sera fondé sur les mécanismes de gestion et de coordination déjà mis en place dans le cadre du Plan Prioritaire II de Consolidation de la Paix en cours.

La responsabilité de coordination des projets PBF dans le cadre de la mise en œuvre du PACoP, reposera principalement sur les différentes structures notamment le Comité de Pilotage Conjoint du

Plan Prioritaire pour la Consolidation de la Paix en Côte d'Ivoire, le Comité Technique d'Experts qui travaille en étroite collaboration avec le Secrétariat Technique du Plan Prioritaire, la structure en charge de la coordination à savoir le Comité de Coordination du Projet (CCP) et l'Equipe Projet (EP). Ces différents organes mis en place auront la responsabilité d'assurer le contrôle qualité à divers niveaux afin de s'assurer de l'atteinte effective des résultats du projet. Le travail de l'Equipe de Gestion du Projet sera supervisé par le Comité Technique d'Experts qui aura en charge la validation de l'ensemble des documents à transmettre au Comité de Pilotage Conjoint du Plan Prioritaire pour la Consolidation de la Paix en Côte d'Ivoire, via le Secrétariat Technique avant toutes ses sessions.

- **Le Comité de Pilotage Conjoint du plan prioritaire pour la consolidation de la paix (CP)**

Ce Comité de Pilotage conjoint mis en place en 2011 dans le cadre de la coordination de la mise en œuvre du Plan prioritaire des projets financés par le PBF en Côte d'Ivoire et coprésidé par le Ministre d'Etat, Ministre du Plan et du Développement et le Coordonnateur Résident du SNU, assurera l'orientation générale, la supervision et le suivi d'ensemble de la mise en œuvre du présent projet.

- **Le Comité Technique d'Experts (CTE)**

Le comité coprésidé par le Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement et le Bureau du Coordonnateur Résident, qui travaille en étroite collaboration avec le secrétariat technique aura pour mission de coordonner et encadrer le travail de formulation et de mise en œuvre des programmes et projets du Plan Prioritaire en veillant à l'approche programme. Ce comité composé de personnes issues des ASNU et du gouvernement aura pour mission de : i) Analyser et approuver techniquement les propositions de programmes/projets avant leur soumission au comité de pilotage et faire le suivi technique des programmes et projets ; ii) Analyser les plans de travail (PTA) et les rapports périodiques avant leur soumission au comité de pilotage ; iii) Analyser tout autre document concourant à la mise en œuvre du Plan Prioritaire.

- **Le Comité de Coordination du Projet (CCP)**

Le Comité de Coordination du Projet (CCP), présidé par l'agence lead, aura la responsabilité générale de la coordination technique du projet et rendra régulièrement compte au Comité de Pilotage Conjoint du Plan Prioritaire. Les agences du SNU récipiendaires du fonds et les autres partenaires stratégiques du projet (Ministères et autres structures étatiques intéressées) seront représentés au sein du CCP par des experts désignés. Le fonctionnement du CCP sera régi par des termes de référence validés par ses membres.

Le CCP sera chargé d'adopter et d'actualiser le plan de travail du projet, et d'approuver les propositions techniques visant à l'amélioration des performances.

- **L'Equipe Projet (EP)**

La mise en œuvre quotidienne des activités du projet sera confiée à une équipe restreinte composée d'Expert(e)s dirigés par un(e) Chef de projet qui sera aidé par un personnel d'appui (assistant administratif et financier, spécialiste des achats, chauffeur) qui interagiront avec le Comité de Coordination du Projet (CCP). L'équipe aura recours à d'autres expertises (consultants et/ou VNU) utiles pour l'efficacité des actions à entreprendre pour appuyer la réalisation de certaines activités opérationnelles. Elle pourra aussi s'appuyer sur les équipes des projets et programmes du PNUD et d'autres agences UN ayant des domaines d'actions cohérents avec ceux identifiés par le projet (RSS, cohésion sociale, réintégration socio-économique des ex-combattants et insertion des jeunes, chaînes de valeurs incisives...). Cette équipe s'assurera de la mise en œuvre des recommandations du CCP, et coordonne la rédaction des rapports d'activités.

- **Rôle et Responsabilités des agences leads**

Le PNUD qui aura le lead de l'intervention, assurera la coordination générale des activités du projet au quotidien. Elle coordonne l'élaboration, la mise en œuvre, et le suivi des PTA et l'élaboration des rapports périodiques relatifs aux résultats. Il encadrera l'équipe technique pour les aspects relatifs au projet conjoint, concourant à l'atteinte des résultats. Il rapportera au Comité de Coordination du Projet et au Comité de Pilotage. Il pourra, dans le cadre de la planification conjointe, réaliser des activités

dont elle a un avantage comparatif pour l'atteinte des autres résultats pour lesquels elle n'est pas forcément lead. Le PNUD a la responsabilité de gérer les fonds qui lui sont alloués, de contribuer de façon concertée avec les autres agences à la préparation, la mise en œuvre, le suivi des PTA et l'élaboration des rapports périodiques relatifs aux résultats et de rendre compte de l'exécution des activités et des ressources.

**b) Gestion des risques**

Risques	Probabilité (haute, moyenne, faible)	Gravité de l'impact sur le projet (haute, moyenne, faible)	Stratégie d'atténuation (et personne/unité responsable)
Résurgence des mutineries au sein de l'armée impliquant les intégrés des groupes armés, les ex-combattants revendicatifs et/ou les jeunes à risque	Moyenne	Haut	Renforcer le plaidoyer auprès du gouvernement pour la mise en œuvre des nouvelles Lois de programmation militaire et de sécurité intérieure qui permettent d'adresser les besoins des militaires et des forces de sécurité en Côte d'Ivoire, ainsi que la consolidation des acquis de la réintégration socio-économique des ex-combattants démobilisés, avec une participation des jeunes à risque des zones concernées. Ce plaidoyer doit être fait par le SNU, la Société Civile et les partenaires au développement
La persistance de la pauvreté reste une source critique de conflits et de vulnérabilité des jeunes et doit être abordée de manière globale, avec des interventions de promotion de la paix, y compris le respect des droits humains.	Moyenne	Faible	Renforcer le plaidoyer auprès du gouvernement pour la mise en œuvre des mesures de réduction de la pauvreté telles que déclinées dans le Plan National de Développement (PND 2016-2020) de la Côte d'Ivoire. / Ce plaidoyer doit être fait par le SNU et les partenaires au développement
Absence de financement pour la mise en œuvre effective de la nouvelle stratégie nationale de prévention et de lutte contre le terrorisme	Faible	Moyenne	Le gouvernement doit développer et mettre en œuvre, avec l'appui des partenaires au développement, un plan cohérent de mobilisation de ressources pour la mise en œuvre de sa stratégie de prévention et de lutte contre le terrorisme.
Dégradation de la situation sécuritaire encore fragile et résurgence des affrontements communautaires	Moyenne	Faible	Poursuivre et renforcer les actions de sensibilisation sur les mécanismes de prévention de conflits au sein des communautés et appuyer les comités de Paix mis en place
Instabilité politique	Moyenne	Haut	Poursuivre et renforcer le dialogue politique comme stipulé dans le Plan de transition
Pesanteurs socioculturelles	Moyenne	Faible	Les partisans conservateurs des pratiques traditionnelles bloquants seront sensibilisés par les autorités locales

### **c) Suivi et évaluation**

Le rôle de coordination du suivi et évaluation des projets PBF sera dévolu au Secrétariat Technique qui va appuyer les agences dans l'élaboration des plans de travail annuels, le suivi et l'évaluation des projets. Afin de s'assurer des progrès et des changements obtenus, le secrétariat coordonnera la réalisation d'enquêtes ou études devant informer certains indicateurs clés en matière de consolidation de la paix ainsi que l'évaluation indépendante de l'ensemble du portefeuille PBF. Une attention sera accordée par le secrétariat à la visibilité des appuis du PBSO et des autres bailleurs dans le cadre du PACoP de même qu'aux résultats obtenus sur le terrain. A cet effet, un budget total de 120 000 USD sera dégagé pour les activités de coordination, de suivi & évaluation et de communication.

#### **- Planification conjointe**

Le Secrétariat Technique coordonnera la planification et la mise en œuvre des activités déclinées dans les projets PBF qu'elles soient d'ordre programmatique, opérationnel ou de communication. Il s'agira d'une planification conjointe qui veillera à la synergie et à la complémentarité entre les projets PBF mais aussi celles des projets PBF avec d'autres composantes financées par d'autres bailleurs dans le cadre du PACoP.

La planification conjointe permettra d'assurer une approche conjointe et intégrée pour le ciblage géographique et des bénéficiaires et une meilleure coordination des activités. Ceci permettrait de mutualiser les ressources des projets et d'assurer plus d'impact.

A l'issue de ce processus, un plan de travail annuel sera élaboré pour chaque projet PBF avec des cibles et des indicateurs de performance des activités à mener et un cadre budgétaire. Ce document sera validé et signé les co-présidents du comité technique des experts.

#### **- Dispositif de suivi-évaluation**

En vue d'améliorer l'efficacité et l'efficience des projets PBF il sera mis en place un dispositif de suivi et d'évaluation à double ancrage : i) un ancrage opérationnel au niveau des institutions chargées de la mise en œuvre des projets PBF et, ii) un ancrage stratégique au niveau du secrétariat chargé de la coordination, de la planification et du suivi des projets PBF et du PACoP.

Le dispositif de suivi-évaluation sera basé sur une approche participative incluant tous les acteurs (agences SNU, institutions de mise en œuvre, bénéficiaires). Il s'articulera autour du suivi courant et d'une évaluation des impacts et permettra d'assurer la redevabilité, le pilotage des actions et le partage d'informations. A cette fin, le secrétariat va appuyer le dispositif de suivi-évaluation, notamment :

- L'identification des informations nécessaires et la construction des indicateurs pertinents ;
- L'élaboration des outils et procédures qui permettront le recueil des informations en temps voulu ;
- La définition des procédures de traitement impliquant les acteurs ;
- La définition des modalités de diffusion des données une fois traitées aux acteurs concernés (rapports, supports de communication ...) ;
- La mise à jour de la cartographie et son utilisation comme outil de suivi-évaluation ;
- La collecte des bonnes pratiques qui doivent être documentées.

#### **- Outils de Suivi-évaluation**

Les outils suivants seront utilisés dans le cadre du suivi et évaluation des projets PBF :

- Le Calendrier de suivi évaluation des projets PBF arrimé au calendrier de suivi et évaluation du PACoP
- Le Plan de mesure des performances
- Les Revues semestrielles et annuelles conjointes dont l'objectif est de mesurer le niveau d'atteinte des résultats escomptés, de prendre des mesures correctives requises et de renforcer la concertation entre les acteurs. Toutes les parties prenantes du programme

participeront à l'ensemble des revues de manière à favoriser les synergies et les complémentarités entre les projets.

- Les visites conjointes de terrain organisées par le secrétariat
- Le Reporting assuré par chaque projet tout en veillant à la synergie des 3 projets
- La Cartographie des interventions
- L'Évaluation finale portant sur les niveaux de résultats des projets sera menée conjointement par le SNU et le gouvernement en fin des projets. Sa préparation s'appuiera sur les rapports d'avancement périodique, les résultats des enquêtes et études.

#### **d) Dispositions administratives**

Le Bureau des Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires (MPTF) du PNUD fait office d'Agent administratif (AA) du Fonds pour la consolidation de la paix, et est chargé, à ce titre, de recevoir les contributions des donateurs, d'assurer les transferts de fonds des entités des Nations Unies bénéficiaires, ainsi que de la consolidation des rapports narratifs et financiers et de la présentation de l'ensemble aux donateurs liés au PBSO et au Fonds. En tant qu'Agent administratif, le MPTF transfère les fonds aux entités des Nations Unies bénéficiaires sur la base du Mémorandum d'accord signé par chaque entité et par le MPTF.

#### **Fonctions de l'Agent administratif**

Au nom des organisations participantes, et conformément au « Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN-funds » (2008)<sup>8</sup> (Protocole relatif à l'Agent administratif des Fonds d'affectation spéciale pluridonateurs et des Programmes conjoints, et du Fonds du programme des Nations Unies « Unis dans l'action ») – protocole approuvé par le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) – le Bureau des Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires doit, en tant qu'Agent administratif du Fonds :

- Débourser des fonds à l'intention de chaque entité des Nations Unies bénéficiaire, conformément aux instructions du PBSO. En principe, l'Agent administratif procède à chaque versement dans un délai de 3 à 5 jours ouvrables après avoir reçu les instructions du PBSO, ainsi que le Formulaire de demande pertinent et le Descriptif de projet signé par tous les participants concernés;
- Consolider les rapports narratifs et les états financiers (annuels et finals), sur la base des demandes soumises à l'Agent administratif par les entités des Nations Unies bénéficiaires, et fournir aux donateurs et au PBSO les rapports d'activité consolidés;
- Procéder, dans le cadre du système du MPTF, à la clôture opérationnelle et financière du projet, une fois celui-ci déclaré officiellement achevé par l'entité des Nations Unies bénéficiaire concernée (en joignant également le rapport narratif final, l'état financier final certifié et le document spécifiant le remboursement du solde);

Débourser des fonds à l'intention de toute entité des Nations Unies bénéficiaire, afin de couvrir tout coût supplémentaire décidé par le PBSO, conformément au statut et aux règles du Fonds.

#### **Responsabilité, transparence et rapports des entités des Nations Unies bénéficiaires**

Les entités des Nations Unies bénéficiaires doivent assumer intégralement la responsabilité programmatique et financière des fonds qui leur sont versés par l'Agent administratif. Ces fonds seront gérés par chaque entité conformément à son propre statut, ses propres règles, directives et procédures.

Chacune de ces entités tiendra un « grand livre » faisant état de la réception et de la gestion des fonds qui lui auront été versés par l'Agent administratif sur le budget du Fonds. Ce grand livre, autonome

<sup>8</sup> Disponible à l'adresse suivante : <http://www.undg.org/docs/9885/Protocol-on-the-role-of-the-AA,-10.30.2008.doc>

pour chaque entité, sera géré par l'entité en question conformément à ses règles, directives et procédures (y compris les règles régissant les intérêts). Chaque « grand livre » autonome sera soumis exclusivement aux procédures d'audit internes et externes établies dans le cadre du statut, des règles, des directives et procédures applicables à l'entité des Nations Unies concernée.

Chaque entité des Nations Unies bénéficiaire fournira à l'Agent administratif et au PBSO (uniquement en ce qui concerne les rapports narratifs, dans ce dernier cas) les éléments suivants :

- Des rapports d'activité semestriels, à soumettre au plus tard le 15 juillet;
- Des rapports d'activité narratifs annuels, à soumettre au plus tard le 15 novembre;
- Des rapports d'activité narratifs finaux (de fin de projet), à soumettre au plus tard dans un délai de 3 mois après la clôture opérationnelle du projet;
- Des états financiers annuels en date du 31 décembre et concernant les fonds versés à l'entité en question par le Fonds, à soumettre dans un délai de 4 mois après la fin de l'année civile (30 avril);
- Des rapports narratifs finals, après achèvement des activités prévues dans le document programmatique approuvé, et à soumettre dans un délai de 4 mois (30 avril), au cours de l'année suivant l'achèvement des activités en question. Le rapport final contiendra un résumé des réalisations et résultats en regard des buts et objectifs du Fonds;
- Des états financiers finals et certifiés, après achèvement des activités prévues dans le document programmatique approuvé, et à soumettre dans un délai de 6 mois (30 juin), au cours de l'année suivant l'achèvement des activités en question;
- Le solde non utilisé à la clôture du projet devra être reversé, et une notification sera envoyée à ce sujet au Bureau du MPTF, dans un délai de 6 mois (30 juin) au cours de l'année suivant l'achèvement des activités.

#### **Propriété du matériel, des fournitures et autres biens**

La propriété du matériel, des fournitures et autres biens financés sur le budget du Fonds sera assumée par l'entité des Nations Unies bénéficiaire et responsable des activités. Les questions de transfert de propriété demandé par l'entité des Nations Unies bénéficiaire seront déterminées conformément aux politiques et procédures de l'entité en question.

#### **Information du public**

Le PBSO et l'Agent administratif veilleront à la publication des opérations du Fonds sur le site Internet de ce dernier (<http://unpbf.org>) et sur le site de l'Agent administratif (<http://mptf.undp.org>).

**Annexe A** : Résumé du projet (à fournir sous format Word au Bureau du MPTF)

**Annexe B** : Cadre de résultats du projet PRF



**Annexe A : Résumé de projet (à fournir au Bureau du MPTF sous format Word)**



**FONDS POUR LA CONSOLIDATION DE LA PAIX**

**RÉSUMÉ DE PROJET**

<b>Numéro et intitulé du projet :</b>	<b>Appui à la consolidation du désarmement communautaire, de la réintégration des ex-combattants et de la RSS en Côte d'Ivoire</b>	
<b>Entité de l'ONU bénéficiaire :</b>	PNUD	
<b>Partenaires d'exécution :</b>	Ministère d'Etat, Ministère de la Défense ; Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité, Ministère du Plan et du Développement, Ministère de la Femme, de la Protection et de la Solidarité ; Ministère de l'agriculture et du développement rural ; Secrétariat du Conseil National de Sécurité ; Cellule de Coordination, de Suivi et de Réinsertion (CCSR), ComNat-ALPC, Commission défense de l'Assemblée nationale, Commission Nationale des Droits de l'Homme Organisations de la société civile	
<b>Site:</b>	Le projet a une couverture nationale avec des interventions ciblées dans les zones encore sensibles du Centre (Bouaké), du Nord (Korhogo) l'Ouest (Man, Duékoué) et du District d'Abidjan	
<b>Budget approuvé du projet :</b>	Fonds pour la consolidation de la paix : 1,500,000 \$US Apport gouvernemental : 2,500,000 \$US Autre : 2,000,000 \$US (A mobiliser) Coût total du projet : 6,000,000 \$US	
<b>Durée du projet :</b>	<b>Date de démarrage prévue :</b> 01 Novembre 2017	<b>Date d'achèvement prévue :</b> 30 Octobre 2020
<b>Domaine de priorité du Fonds :</b>	Le projet contribue au domaine prioritaire 1 : 1. Apporter un soutien au processus de mise en application des traités de paix et de dialogue politique (Priorité 1) : (1.1) Réforme du secteur de la sécurité, (1.2) État de droit; (1.3) Désarmement, démobilisation et réintégration	
<b>Résultats du projet :</b>	<p><b>Résultat 1 :</b> Les institutions nationales en charge du Post DDR, du désarmement communautaire et de la RSS d'une part et les organisations de la société civile d'autre part, mettent en œuvre des actions conjointes pour une gouvernance plus cohérente et efficiente garantissant la sécurité des populations.</p> <p><b>Résultat 2 :</b> Les populations vivent dans un environnement sécuritaire et social apaisé où la confiance aux FDS est rétablie, les ALPC détenues illicitement sont sécurisées, les ex-combattants sont réintégrés de façon durable et les droits humains sont connus.</p>	

**Activités principales du projet :**

**Produit 1.1 :** Les capacités de pilotage et de coordination des institutions en charge du Post DDR, du désarmement communautaire et de la RSS sont renforcées pour prévenir la violence armée et accompagner les réformes du secteur de la sécurité

- **Activité 1.1.1 :** Faire une analyse des capacités des institutions en charge du post DDR et la cohésion sociale et renforcer leurs capacités ;
- **Activité 1.1.2 :** Appuyer la mise en œuvre du plan de renforcement des capacités et du contrôle externe du secteur de la sécurité par l'Assemblée nationale, les OSC et les médias.

**Produit 1.2 :** Les populations en particulier les femmes connaissent leurs droits fondamentaux et les mécanismes de saisine des institutions des droits humains

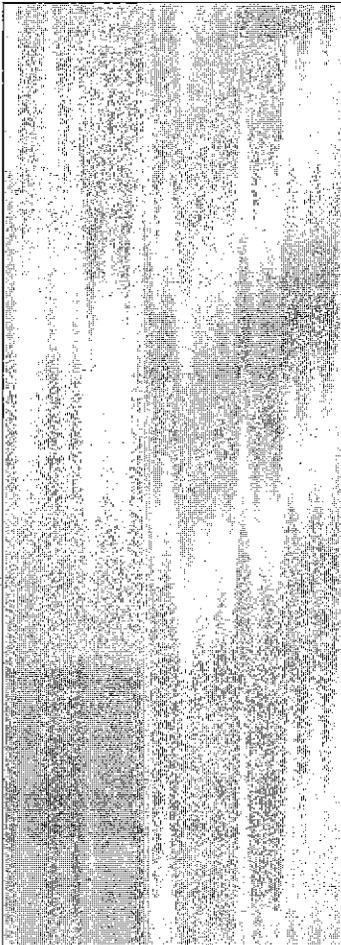
- **Activité 1.2.1 :** Renforcer les capacités des acteurs locaux sur les droits humains, les techniques d'investigation, le monitoring de la situation des droits humains notamment la collecte, l'analyse et le traitement des informations ;
- **Activité 1.2.2 :** Renforcer les capacités du mécanisme conjoint CNDH-CI/FACI dans le cadre de la promotion et du respect des Droits Humains au sein de l'armée ; et
- **Activité 1.2.3 :** Sensibiliser les populations en particulier les femmes, les jeunes, et les FDS sur leurs droits et libertés fondamentales et conduire des campagnes d'éducation aux droits humains.

**Produit 2.1 :** Le dialogue entre les communautés y compris les femmes et les jeunes, et les forces de défense et de sécurité est renforcé à travers les dialogues socio-sécuritaires.

- **Activité 2.1.1 :** Redynamiser et mettre en place les comités Civilo-militaires ;
- **Activité 2.1.2 :** Conduire des activités de dialogue socio-sécuritaire ;
- **Activité 2.1.3 :** Développer des projets à impact rapide issus des diagnostics socio sécuritaires à travers des actions Civilo-militaires (aménagement d'espaces publics, renforcement de l'éclairage, réhabilitation d'infrastructures sociales de base, etc.)
- **Activité 2.1.4 :** Réaliser les diagnostics socio sécuritaires ;
- **Activité 2.1.5 :** Organiser un voyage d'échange et de partage d'expériences en matière de sécurité communautaire avec d'autres pays ;
- **Activité 2.1.6 :** Appuyer la mise en œuvre des plans d'actions des CCM ;
- **Activité 2.1.7 :** Elaborer et faire adopter les statuts et règlement régissant l'existence et fonctionnement des Comités Civilo-Militaire ;
- **Activité 2.1.8 :** Renforcer les capacités des forces de sécurité et des communautés, sur les nouvelles menaces, la circulation des armes, la coopération inter-corporatiste et communautaire, le concept du lien armée-nation, l'éthique et la déontologie militaire.

**Produit 2.2 :** Les ex-combattants démobilisés réintégré dans l'administration publique et les communautés d'accueil/installation y compris les déposants volontaires d'ALPC bénéficient de renforcement de capacités professionnelles, matériels, de projets de réintégration socio-économique autour des casernes

- **Activité 2.2.1 :** Evaluer les besoins en renforcement des capacités et



*l'identification des bénéficiaires et des activités de rapprochement communautaire autour des centres de secours d'urgence ;*

- *Activité 2.2.2 : Initier des formations liées à la mise en œuvre et la gestion des activités des bénéficiaires ;*
- *Activité 2.2.3 : Appuyer la consolidation de la réintégration dans l'administration publique de 800 ex-combattants et développer des activités socioéconomiques pour les communautés autour des casernes ;*
- *Activité 2.2.4 : Appuyer les opérations de collecte d'ALPC ;*
- *Activité 2.2.5 : Initier des activités de réponses au profit des déposants volontaires et des communautés.*

**Produit 2.3** *Les communautés vivent en harmonies et règlent pacifiquement les conflits communautaires*

- *Activité 2.3.1 : Organiser 10 sessions de dialogue intercommunautaire ;*
- *Activité 2.3.2 : Financer 10 initiatives à impact rapide identifiées lors des dialogues intercommunautaires pour le rapprochement intercommunautaire ;*
- *Activité 2.3.3 : Renforcer les capacités techniques des membres des comités de suivi des dialogues intercommunautaires*
- *Activités 2.3.4 : Renforcer les capacités techniques et matériels de la chambre des rois et chefs traditionnels et religieux, leaders communautaires, les leaders de jeunes et de femmes en prévention et gestion des conflits ;*
- *Activités 2.3.5 : Accompagner les initiatives de paix de la fondation Felix Houphouët Boigny pour la recherche de la paix.*

## Annexe B – Cadre de résultats du projet IRF

<b>Nom du pays : Côte d'Ivoire</b>											
<b>Dates du projet :</b>											
Date de démarrage du projet proposée : 01 Novembre 2017											
Date d'achèvement du projet proposée : 30 Octobre 2020											
Durée totale (en mois) : 36 mois											
<p><b>Théorie de changement pour l'IRF :</b> Dans le contexte actuel de consolidation de la paix en Côte d'Ivoire caractérisé par un environnement socio-sécuritaire fragile avec les nouvelles menaces, les revendications répétées des FDS et des ex-combattants et les attaques à mains armées, Si les interventions des acteurs de la sécurité sont coordonnées et contribuent à accompagner les FDS dans leur mission républicaine, à engager durablement les ex combattants dans des activités de rapprochement communautaire et citoyenne, à contrôler les ALPC et que la confiance entre les Forces de défense et de sécurité elles-mêmes et entre elles et les populations est renforcée, Alors les acquis en matière de sécurité et de cohésion sociale seront préservés et consolidés, ce qui contribuera à la paix et à la stabilité du pays.</p>											
Description du résultat 1 : Les institutions nationales en charge du Post DDR, du désarmement communautaire et de la RSS mettent en œuvre des actions conjointes pour une gouvernance plus cohérente et efficiente garantissant la sécurité des populations avec une participation renforcée des organisations de la société civile		Indicateur de résultat 1 a : Baisse de l'indice de sécurité	Rapport S-CNS				1			1	Année 1 : 1 Année 2 : 1
		Niveau de référence (2016) : 1,2 Cible : 1									
		Indicateur de résultat 1 b : Amélioration de la perception des populations sur l'amélioration de la sécurité	Rapport d'enquête				65			70	Année 1 : 65 Année 2 : 70
		Niveau de référence (2016) : 62.6% (hommes) & 64.2% (femmes) Cible : 70%									
Produit 1.1 : Les capacités de pilotage et de coordination des institutions en charge du Post DDR, du désarmement communautaire et de la RSS sont renforcées pour prévenir la violence armée et		Indicateur de résultat 1.1 a : Pourcentage des rencontres mandataires sont tenues	Rapports d'activités du S-CNS				75			90	Année 1 : 75 Année 2 : 90
		Niveau de référence : 0 Cible : 90									
		Indicateur de résultat 1.1 b : Taux de mise en œuvre des nouvelles décisions/recommandations du cadre de Coordination des institutions en	Rapports d'activités du S-CNS				70			75	Année 1 : 70 Année 2 : 75

	accompagner les réformes du secteur de la sécurité	charge du Post-DDR du désarmement communautaire et de la RSS									
		Niveau de référence : 0 Cible : Au moins 75									
	Produit 1.2 - Les populations en particulier les femmes connaissent leurs droits fondamentaux et les mécanismes de saisine des institutions des droits humains	Indicateur de résultat 1.2.a Pourcentage de nouvelles personnes sensibilisées désagrégées par sexe qui connaissent leurs droits fondamentaux Niveau de référence : 0 Cible : 70	Rapport CNDH-CI			50		70			Année 1 : 50 Année 2 : 70
		Indicateur de résultat 1.2.b Nombre de nouvelles requêtes de saisine formulées par les requérants à la CNDH-CI Niveau de référence : 0 Cible : Au moins 20	Rapport CNDH-CI			10		20			Année 1 : 10 Année 2 : 20
Description du résultat 2 : Les populations vivent dans un environnement sécuritaire et social apaisé où la confiance aux FDS est rétablie, les ALPC détenues illicitement sont sécurisées, les ex-combattants sont réintégrés de façon durable et les droits humains sont connus		Indicateur de résultat 2.a Nombre de revendications corporatistes des réintégré Niveau de référence : 8 revendications en 2016-2017 Cible : 2	Rapport du Conseil national de Sécurité			3				2	Année 1 : 3 Année 2 : 2
		Indicateur de résultat 2.b Niveau de confiance des populations aux FDS Niveau de référence (2016) : 53 Cible : 60	Rapport du Conseil national de Sécurité			55				60	Année 1 : 55 Année 2 : 60
	Produit 2.1 - Le dialogue entre les communautés y compris les femmes et	Indicateur de résultat 2.1.1 Nombre de Comités Civilo-Militaires (CCM) mis en place et opérationnels	Rapport S-CNS								



